

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 6 mai 2021

Le président, M. Pierre-Alain Bringolf, ouvre la séance à 19h35, à la salle polyvalente de Montoly, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil communal.

En date du 26 avril 2021, la Préfecture du district de Nyon a autorisé la tenue de la séance de ce soir, après avoir constaté que le plan de protection élaboré pour cette séance respectait les directives en cours de l'Office fédéral de la santé publique (ci-après : OFSP).

Les conditions pour la tenue de la séance de ce soir sont en tout point identiques à celles de mars dernier. Cependant, comme déjà indiqué aux présidents et chefs des groupes politiques représentés au Conseil communal, le président a reçu aujourd'hui un message informatique de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) concernant la levée d'interdiction d'accès au public aux séances des conseils communaux et en donne lecture.

Le temps a toutefois manqué au Bureau pour préparer et soumettre un plan de protection à la Préfecture pour ce soir. Ainsi, et à regret, la séance de ce jour restera encore fermée au public. Par contre, sauf nouvelles restrictions contraires de la part des autorités cantonales, la séance du Conseil du 24 juin sera bel et bien ouverte au public et le président recommande aux chefs de groupe d'inviter à cette occasion leurs Conseiller-ère-s nouvellement élu-e-s afin que ces dernier-ère-s puissent s'imprégner du fonctionnement et de la teneur des débats du Conseil communal.

Le président remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue les représentants de la presse.

Il remercie aussi M. Daniel Bussy, huissier, et M. Nuno Bastos, qui remplace ce soir M. Arthur Bigler – huissier suppléant absent pour raison de santé et à qui il souhaite ses meilleurs vœux de rétablissements – pour leur présence, le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de la salle, ainsi que l'équipe régie-son qui renforce une fois encore le dispositif ce soir.

Pour la seconde fois de son histoire, la séance du Conseil communal du 25 mars dernier a été retransmise en streaming et a été, après le test concluant du mois de février, ouvert cette fois plus largement au public. Un lien a été publié au préalable sur le site Internet de la Commune ainsi que sur les réseaux sociaux. À la fin de la séance, près de 400 connections ont été constatées, ce qui représente un résultat bien plus élevé qu'escompté ! Il y a probablement eu un effet de curiosité de la part du public, mais cette expérience démontre l'intérêt potentiel de la population pour les affaires de la Commune.

M. Thomas Leblanc, en charge de la technique du streaming, ne peut être présent ce soir pour cause d'arrivée d'un heureux événement. À ce titre, le président lui souhaite, ainsi qu'à la Maman, ses meilleurs vœux et pas trop de nuits blanches ces prochains mois. Pour cette raison, la séance de soir ne sera pas relayée en streaming.

L'organisation de la séance de ce soir est identique à celle du 25 mars 2021. Le port permanent du masque est obligatoire pour toute la durée de la séance. Il est cependant possible d'enlever son masque, mais uniquement pendant la durée d'une prise de parole.

L'OFSP recommande une aération régulière des locaux en ouvrant les fenêtres et les portes et que les systèmes de ventilation fonctionnent en continu. Si la durée de la présente séance devait excéder 2 heures, une pause-aération de quelques minutes sera effectuée, comme proposé lors des séances précédentes.

En ce qui concerne les micros, les Conseiller-ère-s sont priés de lever la main pour demander la parole. L'équipe son se déplacera et les Conseiller-ère-s ne sont pas autorisé-e-s à toucher le micro. Les rapporteurs des Commissions feront lecture des conclusions de leur rapport en se levant et en restant à leur place.

Après la retransmission en streaming, le Conseil communal va pouvoir expérimenter ce soir une autre première consistant à un test de vote électronique. Le système utilisé ce soir est le même que celui en place depuis quelques mois au Conseil intercommunal de la Région de Nyon.

Une présentation du système de vote et de son utilisation est faite aux Conseiller·ère·s par M. Damien Richard, de la société MeerKathe SA à Rolle.

Enfin, dans le cadre des mesures de traçage de la Covid-19 et si ce n'est pas déjà fait, les membres de la presse sont priés d'inscrire leurs coordonnées sur la feuille prévue à cet effet à l'entrée de la salle.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 59 Conseillères et Conseillers.

Il y a 11 excusé·e·s (Mmes Katia Annen, Thérèse Betchov Heidrich, Carmen Maquelin, Sabine Million-Courvoisier et Anita Waeber, MM. Patrick Beney, Sébastien Bertherin, David Biemmi, Pascal Chollet, Guillaume Labouchère et David Mayer).

1 arrivera plus tard (M. Victor Braune).

3 absents (MM. Charanjit Dhanjal, Arnaud Durand et Fernando Henriques Amaral Rodrigues).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller·ère a été régulièrement convoqué·e à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour, y compris la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Patrick Messmer, dont le document initialement publié sur le site Internet de la Commune ne correspondait malheureusement pas à la version définitive, ainsi que la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Angelita Galvez, laquelle a été transmise ce jour aux Conseiller·ère·s. Tel est bien le cas.

- Par courrier du 30 mars 2021, la Municipalité a sollicité un délai au 2 septembre 2021 pour répondre au postulat de Mme Nitya Duella intitulé « Pour une réduction du gaspillage alimentaire et une meilleure gestion des invendus dans la ville de Gland », lequel lui a été renvoyé pour étude et rapport lors de la séance du Conseil communal du 25 juin 2020. Cette demande a été approuvée par le Bureau et la réponse municipale au postulat précité est attendue pour la séance du Conseil communal du 2 septembre 2021.
- Le 1^{er} avril dernier, l'ordre du jour de ce soir a été transmis aux Conseiller·ère·s. Il comprenait un préavis avec décision, 2 préavis d'urgence et 4 préavis en première lecture. Les procédures de traitement des préavis d'urgence ont été précisées avec les responsables des groupes politiques lors d'une séance extraordinaire, laquelle s'est tenue le 19 avril 2021, en présence de M. le Préfet Olivier Fargeon et de la Municipalité. Les Commissions techniques désignées et la Commission des finances ont ensuite pu siéger et débattre normalement durant la semaine. Le président remercie vivement les commissionnaires ainsi que les rapporteurs pour leur disponibilité à cette occasion et pour avoir rendu leurs rapports pour la séance de ce soir.

Le président rend cependant attentive la Municipalité au fait que le dépôt de tels préavis d'urgence avec traitement en un seul débat doit rester une procédure exceptionnelle, laquelle doit être motivée et justifiée par l'urgence de la situation. Dans le cas présent, la notion d'urgence ayant été avérée, les préavis municipaux n° 99 et 100 seront traités ce soir selon la procédure prévue par la Loi sur les communes et le Règlement du Conseil communal.

- Par courrier du 23 avril 2021, la Municipalité a requis le retrait de la première lecture, initialement prévue à l'ordre du jour de la présente séance, du préavis municipal n° 98 relatif à l'octroi d'un droit de superficie sur la parcelle n° 91 de la Commune de Gland en vue d'y construire une patinoire. Cette demande a été approuvée par le Bureau.
- Le Bureau n'a pas reçu de motion, de postulat ou d'interpellation.

- L'ordre du jour est donc le suivant :

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 mars 2021.
3. Communications du Bureau.
4. Communications de la Municipalité.
5. Communications des représentant-e-s des entités intercommunales.

Préavis avec décision

6. **Préavis municipal n° 89** relatif à une demande de crédit d'investissement pour la rénovation de l'enveloppe extérieure et de certains équipements techniques de la salle communale.

Préavis avec décision en un seul débat – Cas d'urgence

7. **Préavis municipal n° 99** relatif à l'octroi d'un droit de superficie sur la parcelle n° 436 pour l'utilisation du sous-sol (hors bâtiment de la déchetterie).
8. **Préavis municipal n° 100** relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'acquisition du bâtiment A5.1 du quartier « La Combaz », sis sur la parcelle n° 4311 et destiné à l'aménagement d'une salle communautaire et d'une surface commerciale.

Préavis – Première lecture

9. **Préavis municipal n° 95** relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'élaboration d'un plan directeur de la mobilité et du stationnement.
10. **Préavis municipal n° 96** relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour :
 - les études de l'agrandissement des collèges de Grand-Champ et Mauverney A + B;
 - la construction d'un deuxième étage sur l'UAPE de Mauverney C ».
11. **Préavis municipal n° 97** relatif à l'exploitation des espaces culturels de Grand-Champ.

Autres objets

12. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Martin Ahlström intitulé « Pour un partenariat public-privé en vue du financement des courses d'école, camps, activités culturelles, sorties, autres excursions ou voyages d'études organisés par les établissements scolaires » et nomination d'une Commission.
13. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Patrick Messmer relative aux récentes ventes et conséquences directes, du plan de quartier « La Combaz ».
14. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Angelita Galvez, pour la plateforme PS-Les Verts-POP, intitulée « Quel avenir pour les cartes journalières CFF vendues par les communes ? ».
15. Rapport de la Commission chargée d'étudier la proposition d'indemnités et de vacations du Conseil communal et du Bureau du Conseil pour la législature 2021-2026.

Divers

16. Divers et propositions individuelles.

- La discussion est ouverte sur cet ordre du jour.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour est accepté par 57 oui, 1 avis contraire, aucune abstention signifiée.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 mars 2021

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 mars 2021.

3. Communications du Bureau

- Les communications du Bureau, lesquelles ont été transmises aux Conseiller·ère·s par voie électronique, seront jointes au présent procès-verbal.
- Par courrier du 5 mai 2021, M. Vincent Monney a informé le président de sa démission, avec effet immédiat. Lecture en est donnée.

Dans la mesure où la liste des viennent-ensuite du parti politique GdG est épuisée, ce dernier doit procéder à un parrainage d'une liste d'un nouveau membre, lequel sera assermenté lors de la séance du 24 juin 2021.

4. Communications de la Municipalité

- Les communications de la Municipalité, lesquelles ont été transmises aux Conseiller·ère·s par voie électronique, seront jointes au présent procès-verbal.
- M. Thierry Genoud : souhaite faire aux Conseiller·ère·s une courte présentation portant sur l'avancement des recherches de sites pour la future station d'épuration (STEP).

Il donne tout d'abord quelques nouvelles du CoPil « Plan d'affectation du Lavasson », qui nécessitait une recherche de sites suite à la disparition d'APEC+ qui était prévue pour 120'000 équivalent-habitant (ci-après : EH) et qui va maintenant passer à 70'000 EH. Il fait une petite rétrospective de ce qui s'est passé et revient juste sur ce que les Conseiller·ère·s savent déjà. Le 4 février 2021, le Conseil intercommunal de l'Association pour l'épuration des eaux usées de La Côte (ci-après : APEC) avait malheureusement entériné ce projet et le CoPil a dû partir avec 70'000 EH. Et il a donc fallu redéterminer le meilleur site sur la commune de Gland. Il a donc fallu constituer un CoPil ainsi que procéder à diverses communications. Ce qui fait que le CoPil APEC 45 a été constitué, avec 2 représentants du CoDir de l'APEC, 2 représentants de la Municipalité de Luins, et 2 représentants de la Municipalité de Gland, qui sont M. le Municipal Michael Rohrer et lui-même. 3 séances ont déjà eu lieu et le bureau Fischer Montavon a lancé l'étude d'analyse des sites.

Il y a eu 2 manières de faire, 2 séquences dans cette étude. Tout d'abord les terrains en zone à bâtir puis les terrains situés sur l'entier du territoire de Gland, puisque le 120'000 EH demandait une parcelle beaucoup plus grande et il n'avait pas été trouvé de site sur la commune de Gland qui puisse recevoir, en zone à bâtir, une STEP aussi importante. Les données de base étaient claires et nettes : cette STEP devait être sur la commune de Gland, et rejoindre l'exutoire actuel de la STEP de La Lignère. Le système d'épuration classique a été défini. L'acheminement des eaux vers la nouvelle STEP était aussi un critère, tout comme le refoulement par gravitaire depuis le nouveau site au site actuel. Il a été fait le tour des zones à bâtir du territoire de Gland, avec ces critères de base. Ce qui a changé, ce sont les 18'000 m² au lieu des 30'000 m² nécessaires pour une STEP pour 120'000 EH, la forme, l'altitude, soit 430 mètres car on ne peut pas aller à plus de 50 mètres d'altitude au-dessus de la STEP actuelle, sans quoi cela pose d'énormes problèmes de pompage, de double pompage, ce qui était donc un critère de base.

Il présente les sites qui ont été recensés sur la Commune en zones à bâtir, bien évidemment vides de construction, à savoir Grand-Champ, La Balastière, Les Avouillons où il y a de la zone industrielle, la STEP actuelle – qui se trouve être à La Lignère-Dullive, avec les terrains en zone constructible qui font partie d'un plan de quartier – et Les Pommiers, situés à l'entrée du centre sportif. Voilà les sites qui ont été recensés en zone à bâtir. Et de ces sites-là, seul le site des Pommiers, nommé « Le Tennis » dans la présentation, a été retenu, puisque tous les autres sites avaient des critères éliminatoires recensés.

Il a ensuite été fait le tour des terrains hors zone à bâtir, spécialement en zone agricole, avec bien évidemment l'évaluation des dangers naturels, des surfaces d'assolement, avec toujours des critères de base. De là sont sortis, sur tout le territoire de la Commune, les sites suivants, qui ont été retenus hors zone à bâtir : Les Avouillons, Malagny (mais c'est plutôt Fontenailles), La Dullive (car le Canton a automatiquement demandé pourquoi la STEP actuelle ne serait pas agrandie), Montoly, Les Pommiers, Les Salettes (à côté des nouveaux terrains de football) et Le Lavasson (qui était présélectionné pour la STEP régionale). Lors d'une séance du CoPil, la commune de Luins a demandé que soit rajouté le site de Rafaudet, qui se trouve sur la commune de Dully. Et à partir de là, seuls 6 sites ont été retenus, puisque le site de Fontenailles (appelé Malagny dans la présentation) a été retiré d'office pour des raisons de servitude de captage, et que le site des Avouillons est situé tout près du couloir de La Promenthouse et est un terrain qui est gorgé d'eau. Ces 2 sites ont donc été éliminés d'entrée.

Chacun des 6 sites retenus a été analysé par le bureau Fischer-Montavon et une fiche individuelle a été créée, avec sa localisation, sa surface, ses critères d'intégration paysagère, etc. Et de là a été élaboré un système de couleurs, avec le rouge qui est éliminatoire et le vert où cela se passe bien. Passablement de critères ont été étudiés sur le paysage, sur les contraintes d'habitations proches, sur les contraintes de zones de loisirs proches, et tous ces critères ont été analysés. Ces fiches seront jointes au rapport final qui sera rédigé.

Chaque fiche récapitulative des 6 sites retenus a été évaluée, avec les critères de couleur qui ont chaque fois été repris, soit une barre rouge pour les sites à écarter et une barre verte pour les sites à conserver. Après cette étude, il ne reste plus que 3 sites, soit Le Lavasson, Les Salettes et Montoly. Une grille d'évaluation a été créée d'entente avec le CoPil, avec des critères pondérés, dont certains sont plus importants que d'autres, notamment la situation, la proximité, la facilité d'accès. Un maximum de 124 points pouvaient être obtenus, et cette grille d'évaluation doit encore être validée par le CoPil avant sa transmission à la Municipalité. Le site du Lavasson arrive en tête avec 84 points, suivi de Montoly avec 79 points et Les Salettes avec 70 points.

Cette étude a été présentée lundi dernier à la Municipalité par Mme Christelle Haldimann, déléguée à l'urbanisme, puis ce soir à Le Vaud aux délégué-e-s du Conseil intercommunal de l'APEC, et finalement au Conseil communal. Le CoPil APEC45 a jusqu'au 11 mai 2021 pour valider cela, puis un rapport final sera déposé à la fin du mois de mai 2021 et transmis au CoPil, lequel tiendra séance le 3 juin prochain avant de le transmettre la Municipalité de Gland, laquelle validera le choix le 7 ou 14 juin 2021. La Municipalité a aussi pensé qu'il serait bien, entre le 27 mai et le 1^{er} juin, de convier les membres de la Commission du Plan de zones, qui vont devoir travailler sur ce Plan d'affectation et vont devoir rapporter au Conseil, afin de les mettre déjà au courant plus en détail de toute cette étude et qu'ils aient ainsi vraiment une connaissance de cette recherche de site.

Il est à disposition pour toutes les questions qui seront posées.

Avec l'arrivée de M. Arnaud Durand, le nombre de Conseiller-ère-s présent-e-s passe à 60.

- Mme Christine Girod : s'aperçoit, en relisant les communications qui ont été transmises pour son dicastère, qu'il manque une phrase dans le premier sujet, soit le préavis n° 73 pour la place de jeux du Temple protestant. Il manque en effet la phrase « *Les travaux ont été adjugés pour le montant de CHF 315'000.- TTC* ».
- M. Samuel Freuler : a besoin d'un petit éclaircissement de la part de Mme la Municipale Christine Girod par rapport justement à ce préavis n° 73. La Municipalité a-t-elle réussi à réaliser, avec l'enveloppe rabotée, ce qu'elle avait prévu de faire au départ ?
- Mme Christine Girod : répond qu'effectivement, comme cela est expliqué dans le texte, une fois que les offres ont été rentrées, il y a eu une diminution sur le mobilier par rapport à ce qui avait été prévu au départ. Par contre, les « Divers et imprévus » sont tombés caduques. La seule difficulté est que maintenant, au moment où les travaux vont débiter et si une mauvaise surprise survient au niveau du génie civil, là il n'y aura plus les « Divers et imprévus ». Mais on croise les doigts pour que tout se passe bien.

5. Communications des représentant·e-s des entités intercommunales

- Les représentant·e-s des entités intercommunales ont été invité·e-s à transmettre leurs communications éventuelles au Bureau.
- Les Communications des délégué·e-s au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale « Région de Nyon » ont été transmises aux Conseiller·ère-s par voie électronique et seront jointes au présent procès-verbal.
- Le président passe la parole à qui veut bien la prendre.
- M. Rasul Mawjee : déclare que la séance du Conseil intercommunal de l'APEC s'est terminée peu avant la présente séance du Conseil communal. M. le Municipal Thierry Genoud a fait la présentation des sites de l'APEC et les délégué·e-s ont approuvé un budget d'environ CHF 1,2 Mios pour maintenir la STEP actuelle à flot, ceci afin qu'elle puisse continuer d'exister pendant les 4 prochaines années. Outre le rapport de gestion qui a été accepté, aucun autre sujet n'a été traité.

Le Conseil intercommunal du RAT s'était aussi réuni à Marchissy le 14 avril 2021. Malheureusement, il n'a pas eu la possibilité d'envoyer les communications et propose que ces dernières soient annexées au procès-verbal de la présente séance. Le RAT est en pleine expansion, il a encore gagné 5 % d'heures en plus et le bilan final, c'est une marge de CHF 200'000.- de bénéfice, lequel sera prochainement traité pour pouvoir être redistribué.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

6. Préavis municipal n° 89 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la rénovation de l'enveloppe extérieure et de certains équipements techniques de la salle communale

- Mme Véronique Villaine, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, lit les vœux présentés par dite Commission, qui sont les suivants :
 - Aménagement de stores électriques – voire automatiques – en lieu et place des stores manuels prévus.
 - Réévaluation de la faisabilité d'un WC handicapé indispensable en augmentant le nombre de toilettes accessibles.
 - Communication le plus rapidement possible d'un calendrier des travaux réalistes.
 - Étude énergétique de l'état futur du bâtiment, gain, amortissement.

Elle lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- M. Georges Grandjean, rapporteur de la majorité de la Commission des finances (ci-après : COFIN), lit les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, de refuser le préavis tel que présenté.
- M. Rasul Mawjee, rapporteur de la minorité de la COFIN, lit les amendements présentés par dite Commission, qui sont les suivants :
 - La Commission recommande d'amender ce préavis avec un montant complémentaire de CHF 16'200.- pour le remplacement des tubes T5 par des éclairages LED, avec possibilité de varier la luminosité.

- La Commission recommande d'amender ce préavis en demandant l'établissement et la présentation d'un plan stratégique et d'un concept pour un ou plusieurs bâtiments de l'Administration communale.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis ainsi amendé.

- Le président constate que la Commission technique recommande aux Conseiller·ère·s d'accepter le préavis tel que présenté, que la majorité de la COFIN leur recommande de refuser le préavis tel que présenté, et que la minorité de la COFIN leur recommande d'accepter le préavis, mais que deux amendements sont proposés.

La procédure sera la suivante : ouverture de la discussion sur le préavis en général et sur les rapports des Commissions, puis ouverture de la discussion sur les amendements et vote sur ces derniers, et finalement ouverture de la discussion sur le préavis amendé ou non, puis vote sur ce dernier.

- La discussion est ouverte sur le préavis en général et sur les rapports des différentes Commissions.
- M. Jean-Luc Nicolet : déclare, avant le début de la discussion qui va avoir lieu pour savoir si oui ou non ces travaux vont être réalisés, qu'il a une petite question. Dans les stores extérieurs, il est prévu un montant de CHF 10'000.-. Il pense qu'il y a une explication à cela et remercie la Municipalité pour la donner.
- M. Thierry Genoud : répond qu'il en a déjà discuté avec M. Jean-Luc Nicolet et il est vrai que ce montant paraissait sous-évalué pour la Municipalité. Après contrôle, il explique que la Municipalité a reçu une offre d'une société glandoise pour poser la totalité de la surface des stores pour un montant de CHF 10'000.-. Maintenant, suite aux vœux exprimés par la Commission technique, il y a encore la possibilité d'électrifier et de motoriser ces stores. Mais c'est vrai qu'il était aussi surpris que M. Jean-Luc Nicolet, mais c'est un montant qui est correct.
- M. Yves Froidevaux : a une question sur l'utilisation du fonds d'efficacité énergétique, pour lequel un montant est indiqué. En consultant le Règlement de ce fonds, il n'a trouvé aucune méthodologie sur l'utilisation de ce fonds, quelle est la proportion maximum qui peut être utilisée par rapport à un projet. Est-ce en lien avec finalement le niveau d'amélioration énergétique qui va être apporté au bâtiment ? Il souhaiterait avoir des informations sur la méthode utilisée pour calculer le montant indiqué, qui est extrêmement précis, au centime près, pour utiliser une partie de ce fonds, et il remercie d'avance la Municipalité pour sa réponse.
- M. Thierry Genoud : répond qu'il est vrai que lors de la constitution de ce fonds – qui vient des centimes additionnels sur l'électricité, des taxes sur l'électricité – il avait été déterminé qu'au minimum 30 % du fonds devaient être utilisés pour le privé. En effet, la grosse crainte était de dire que l'entier de ce fonds allait être utilisé pour des projets communaux. Le Conseil communal avait donc insisté pour que 30 % de ce fonds soit utilisé à des fins privées, pour les privés. D'où les subventions, les incitations à isoler, les incitations à ne pas dépenser trop d'eau, etc. Il est vrai que seule cette règle-là a été définie. Après, libre à la Municipalité d'utiliser ce fonds en fonction des projets. Comme l'a dit M. Yves Froidevaux, c'est vraiment en fonction de l'importance du projet, de l'importance de la bonification au niveau énergétique, au niveau écologique et tout ce genre de choses, d'un projet à l'autre, le but n'étant bien évidemment pas de clore ce fonds ou de le mettre en péril pour les futurs projets. Il est donc vrai que la Municipalité doit être assez parcimonieuse et raisonnable dans l'utilisation de ce fonds, mais il n'y a pas un règlement précis.
- M. Gérald Cretegnny : déclare que la Municipalité souhaite simplement dire aux Conseiller·ère·s que cette salle communale est une salle qui est extrêmement appréciée par la population. Elle est d'une taille qui est intéressante, même si elle est un peu plus petite que celle de Montoly. Elle dispose d'une scène, elle dispose finalement d'un aspect qui est peut-être un peu vieillot, peut-être un peu historique, mais qui a une fonction extrêmement précise dans le cadre de son utilisation par les sociétés locales. Et dans ce sens-là, c'est une salle à laquelle la Municipalité tient, à laquelle elle souhaite pouvoir encore donner un avenir. La Municipalité a bien compris les réflexions de la majorité de la COFIN, qui verrait plutôt, dans un esprit de concept plus général, l'utilisation du terrain de l'Administration actuelle pour pouvoir redonner encore les espaces qui manquent à cette dernière.

Or – et il pense que certain·e·s Conseiller·ère·s doivent s’en rappeler – qu’il y a une dizaine d’année, la Municipalité avait présenté un préavis pour l’étude de ce que l’on appelait le Nouveau Bâtiment Administratif (NBA), qui était extrêmement intéressant, avec une Administration qui pouvait se construire sur le terre-plein situé devant l’Administration actuelle. Le fait de pouvoir disposer de nouveaux locaux pour l’Administration est donc un projet qui dure déjà depuis bien des années.

Ce qui s’est passé, c’est qu’il était relativement difficile de construire un bâtiment à cet endroit-là. Une étude a été faite, laquelle a relevé un certain nombre de difficultés. À la suite de différents sondages, il a été décidé de plutôt répartir l’Administration sur d’autres lieux, qui pouvaient faire l’affaire pendant un certain temps, soit à Montoly. Une partie a d’ailleurs été dans ce bâtiment puis a ensuite été déplacée dans le bâtiment des espaces verts. Ce bâtiment était dédié aux sociétés locales mais a finalement été utilisé pour l’Administration. Il y a également le bâtiment situé à la rue du Borgeaud, où se trouvent le Service de la culture et le Service de la jeunesse. Et ces différents endroits font qu’aujourd’hui l’Administration est éparpillée à travers Gland, et cela n’est pas très bon. Il doit dire honnêtement que dans l’esprit d’avoir une Administration unie, dans un espoir de pouvoir avoir un lieu qui définisse réellement ce terme d’Administration, il est important pour la Municipalité de pouvoir disposer de locaux qui s’y prêtent bien. Et la Commune vise aussi une vision d’avenir, et celle-ci est difficile à réaliser dans un bâtiment tel que celui dont elle dispose actuellement, qui est une ancienne école et qui n’est pas forcément adapté pour ce genre d’utilisation. La Municipalité a récemment décidé – mais cela fait un moment qu’elle l’étudie – de porter le projet de l’implantation de l’Administration à Gare-Sud, bien sûr sous réserve de l’acceptation du Conseil. Ceci tout simplement parce que tout d’abord le terrain s’y prête. Il est situé près de la Gare, ce qui veut dire aussi, et les Conseiller·ère·s l’ont déjà tou-te-s vu avec les résultats que donne le marché en termes de fréquentation, que c’est finalement autour de la gare que l’on réunit facilement du monde. C’est un lieu véritablement central, où les gens transitent. Une proportion d’habitant·e·s extrêmement importante habite dans le sud de Gland, laquelle serait ainsi beaucoup plus proche de l’Administration à pied, en mode doux, etc. C’est bien dans cet esprit que la Municipalité essaie de trouver des solutions aujourd’hui. Et dans cet esprit-là, même si, suite à des décisions qui seraient contraires à ses souhaits, la Municipalité devait revenir sur un autre mode, il se trouve quand-même que la salle communale actuelle devra vivre encore quelques années au minimum. Et la Municipalité espère très sincèrement que ce soit beaucoup plus que quelques années. Donc dans ce sens-là, il croit que les glandois·es, qui ont largement attendu d’avoir une amélioration de cette salle, méritent aujourd’hui de pouvoir disposer d’un lieu qu’il·elle·s puissent vraiment utiliser de manière la plus saine, la plus objective et la plus complète possible.

Avec l’arrivée de M. Victor Braune, le nombre de Conseiller·ère·s présent·e·s passe à 61.

- M. Yves Froidevaux : remercie tout d’abord M. le Municipal Thierry Genoud pour sa réponse. Il pense qu’il reviendra sur la question puisque, comme les Conseiller·ère·s ont pu le voir dans la presse ou dans les décisions du Conseil d’État, il y a une volonté que les communes puissent arriver avec des plans climatiques, et il pense que ce fonds a un réel enjeu à apporter par rapport à ce point-là. Ce qui l’étonne dans le préavis, c’est que finalement il n’y a aucun chiffrage des économies qui peuvent être faites, notamment en matière de CO₂, et il trouverait quand-même intéressant qu’il puisse y avoir un lien entre la subvention et le chiffrage.

Et comme M. le Syndic Gérald Cretegy a donné en primeur aux Conseiller·ère·s une information, dans un préavis qui n’est pas forcément lié, il aimerait juste réagir. Dans la Commission technique chargée d’étudier le préavis sur le WWF, il y avait un vœu qui demandait que la Municipalité présente une vision globale des besoins d’utilisation des locaux, tant pour son Administration que pour d’autres choses. Et il voudrait savoir – alors la Municipalité y répondra aujourd’hui, jamais ou à un autre moment – si l’information qui vient d’être donnée est la vision globale de la Municipalité en termes de besoin d’utilisation des locaux, ou si une information plus sérieuse et documentée sera proposée au Conseil communal dans les prochaines semaines ou les prochains mois.

- M. Gérald Cretegny : répond que la Municipalité a effectivement commencé ce travail de vision globale. Il doit dire que le fait de pouvoir construire le bâtiment concernant l'Administration au niveau de Gare-Sud nécessite quand-même maintenant quelques années, soit le temps d'arriver tout d'abord avec un préavis d'étude, ce qui va arriver assez rapidement maintenant, puis de pouvoir passer les études, ensuite la construction, etc. De toute façon, quelques années vont passer. Comme les Conseiller-ère-s le savent bien, la Commune a maintenant acquis le bâtiment du WWF, qu'il faudra rebaptiser avec un nom plus glandois, et la Municipalité a une vision concernant ce bâtiment qui correspond assez bien à ce que le préavis présentait, qui sera une forme de tiers-lieu utilisable pour la population.

Et il va naturellement falloir se poser la question de la fonction même du bâtiment actuel de l'Administration communale. À ce niveau-là, la Municipalité estime simplement que c'est un lieu qui ne correspond pas à une Administration moderne, c'est quelque chose qui ne correspond pas dans ce lieu. Ce qui veut dire que la Municipalité est à la recherche d'un fonctionnement qui soit différent, qui puisse amener véritablement un lieu de vie intéressant pour le Vieux-Bourg. Le bâtiment est situé sur une esplanade qui est magnifique et qui domine bien Gland – il le sait bien, il a le bureau le plus haut placé, avec une vue absolument extraordinaire. Il y a vraiment la possibilité, si l'on en fait un lieu public, de réaliser quelque chose d'intéressant, d'avoir un lieu de vie qui puisse s'installer aussi ici. La Municipalité travaille donc plus dans ces directions-là, avec un lieu de vie qui pourrait d'ailleurs apporter quelque chose également à l'utilisation de la salle communale. Bien sûr que chaque mouvement, en termes d'utilisation des bâtiments, va générer d'autres besoins ou d'autres libérations de locaux. Au moment où le bâtiment sera construit, l'Administration actuelle qui se trouve actuellement dans les locaux des espaces-verts, va se retrouver à Gare-Sud. Il y aura automatiquement des locaux libres, lesquels étaient initialement prévus pour les sociétés locales, et c'est naturellement quelque chose qui devra être redéfini. Et la Municipalité estime qu'entre les besoins qu'elle a actuellement et avec la population qui est en augmentation, ces locaux seront à un moment donné absolument indispensables pour les quelques 10, 15 ou 20 prochaines années.

Pour en revenir à la question purement de la planification, une étude va être réalisée. La Municipalité a débuté cette recherche, mais elle se poursuivra pendant la prochaine législature. Et la Municipalité reviendra naturellement vers le Conseil communal au moment où elle aura quelque chose de plus précis.

- M. Georges Grandjean : ne va pas dire autre chose que ce qui est mentionné dans le rapport de la COFIN, mais peut-être un peu autrement. Il pense personnellement qu'accorder ce crédit est prématuré. Le Conseil n'a pas la vision suffisante des projets de la Municipalité et surtout de leurs coûts. D'autre part, un réaménagement des espaces extérieurs de cette parcelle passe par une nouvelle construction qui permettrait de créer des places de parc en sous-sol, sinon les parkings resteront le long de la rue de la Gare, et c'est un gaspillage. Une fois réaménagée, c'est une magnifique place ou parc public qui pourraient être offerts à la population, allant de la terrasse du bâtiment administratif au chemin des Magnenets, avec une vue qui passe au-dessus des toits, face au lac et aux montagnes. S'il fait abstraction du quartier d'Eikenøtt, il n'y a aucun parc public dans le haut de la Ville. La population n'a pas d'autre choix que les trottoirs et quelques bancs pour se retrouver en extérieur. C'est pour ces raisons qu'il encourage les Conseiller-ère-s à refuser le préavis et à réenvisager cette réfection après avoir eu connaissance d'une vision beaucoup plus complète des projets de la Municipalité.
- M. Gérald Cretegny : croit que cela va joyeusement être sa dernière intervention sur ce sujet. Il a presque envie de répondre à M. Georges Grandjean qu'il va lui dire la même chose, c'est-à-dire que la vision de la Municipalité est la même que lui, et il croit qu'il a parlé de cette esplanade qui est magnifique, il pense que tout le monde est d'accord là-dessus. S'il y a des choses à réaménager sur cette esplanade, ce sont des projets qui peuvent encore venir. Il pense qu'à vouloir toujours attendre d'avoir une vision strictement globale avant de dépenser le moindre sou, cela va finir par coûter cher, parce qu'il faut attendre au niveau des projets, qu'il faut jouer avec des situations qui sont parfois relativement complexes. Et il est nécessaire, quand on a la possibilité de pouvoir travailler sur des projets qui ont réellement un avenir, de pouvoir le faire sans forcément attendre. Il encourage donc réellement les Conseiller-ère-s à accorder ce crédit.

- M. Thierry Genoud : déclare que la Commune possède un patrimoine immobilier intéressant, mais qui n'est pas sans fin, qui va peut-être augmenter dans peu de temps. Manifestement, ce patrimoine doit être entretenu, et l'une des grosses tâches du Service des bâtiments de l'Administration est de l'entretenir. Et les Conseiller-ère-s les plus anciens se rappellent qu'il y avait déjà eu en 2002 – il croit que lui n'était même pas au Conseil communal – un préavis de CHF 850'000.- qui avait été refusé par le Conseil puisque cela manquait de vision ou était trop cher, il y avait eu plusieurs raisons à ce refus. Alors maintenant, une vingtaine d'année après, la Municipalité arrive avec un préavis vraiment pour cette salle communale, que tout le monde connaît, qui a besoin d'un coup de propre. Ou alors on l'abandonne carrément, on dit qu'on n'a plus besoin de cette salle, elle n'a plus sa justification dans le patrimoine communal, et on l'oublie. Mais cette salle est utilisée par les associations sportives et culturelles, par les groupements de citoyens. Il serait donc vraiment très dommage de dire qu'il faut l'oublier pour avoir quelque chose de nouveau dans 5 ou 6 ans. Et manifestement cette salle a son rôle à jouer dans la Ville, dans le système de fonctionnement, et il serait extrêmement dommageable pour la population, pour toutes les personnes de Gland et même de la région, de ne plus disposer de cette grandeur de salle. Parce qu'ici, à Montoly, la salle est aussi magnifique, c'est vrai. Elle est beaucoup plus grande que la grande-salle « historique », laquelle est quand-même une pièce maîtresse du Vieux-Bourg. Et avec le projet du Vieux-Bourg, qui va déjà mettre en valeur toute la place qui est devant, ce sera à ce moment-là le bon temps pour aller de l'autre côté de cette grande-salle et du bâtiment de l'Administration pour vraiment faire quelque chose d'intéressant à disposition des citoyen-ne-s. Il engage donc vraiment les Conseiller-ère-s à donner un petit peu de neuf à celle qu'il appelle notre « grand-mère » et à lui donner encore bien quelques années pour qu'elle continue à vivre.
- M. Michel Girardet : déclare, vu que c'est un peu la mode des préavis urgents ce temps, que s'il y en a bien un qui est peut-être urgent, c'est celui-là. Quand on voit l'état de cette salle communale, notamment avec des vitrages simples qui sont encore avec des systèmes de mastic, il croit que ce n'est pas tellement digne d'une Cité de l'énergie. Il faut aussi être conscient que si on veut la remplacer, rien ne se fera avant 8 ou 10 ans, avec les crédits d'étude et tout ce qui va avec. Donc est-ce que l'on va rester encore 8 à 10 ans dans cette salle ? Clairement non.
- M. Gilles Davoine : souhaite juste signaler qu'il est parlé de 8 ou 10 ans, de donner encore un certain temps, mais qu'il soit bien clair qu'il n'y a pas un manque de vision de la Municipalité. La vision de cette dernière est de conserver cette salle, qui fait partie du patrimoine historique de la ville de Gland. Il n'y en a pas tant que cela, et personne au sein de la Municipalité actuelle ne voudrait, même à l'horizon 8-10 ans, se débarrasser cette salle. La Municipalité souhaite conserver cette salle et veut donc la rénover pour ce motif. Ce n'est pas un manque de vision; la vision est de conserver cette salle telle qu'elle est, avec évidemment les rénovations proposées.
- M. Samuel Freuler : déclare que la COFIN a effectivement préavisé négativement par rapport à cette rénovation de la grande-salle, principalement pour les raisons citées, c'est-à-dire au niveau de la vision. L'un des éléments que les membres de la COFIN n'ont pas fait clairement ressortir est qu'ils ne sont pas persuadés que la vision de la Municipalité, qui veut mettre tous les Services communaux à Gare-Sud, soit la meilleure. D'un côté, Gare-Sud est un endroit qui va s'animer tout seul, qui normalement sera très prisé par les privés, par des animations en faveur de la population. Et le placement de l'Administration communale est aussi un élément qui peut être utilisé pour animer d'autres quartiers de la Ville qu'un quartier qui sera naturellement animé.

Ensuite, il tient juste à faire un petit clin d'œil par rapport au côté vieillot de la grande-salle, que toute la Municipalité et la population semblent effectivement apprécier. Il relève que la Commission technique, dans son propre rapport, critique quand-même le côté vieillot de cette grande-salle.

- M. Thierry Genoud : explique que ce n'est pas le côté vieillot de la grande-salle qui plaît à la Municipalité, de loin pas. C'est avant tout sa situation, sa taille et son utilisation. Depuis de nombreuses années, c'est l'un des locaux communaux le plus utilisé. Donc ce n'est pas du tout le côté vieillot. L'Administration a aussi besoin d'un coup de jeune dans son fonctionnement. On voit qu'au niveau de l'Administration, ce bâtiment a toujours été comme cela. Il a été agrandi petit à petit et les espaces ont été divisés le plus possible.

Maintenant, il pense qu'une ville de plus de 13'000 habitants mérite une Administration soudée, qui soit dans un endroit fonctionnel et beaucoup plus rentable, et où le personnel de l'Administration s'y sente bien pour travailler. Cela ne veut pas dire que cela ne fonctionne pas maintenant, parce qu'il y a vraiment un très bon travail qui est fait au niveau de l'Administration. Mais le fait de la réunir dans des locaux qui sont beaucoup plus fonctionnels donnera un coup de boost et attirera automatiquement de nouveaux collaborateurs. Il ne faut pas oublier une chose, c'est que la Municipalité a fait avec ce qu'elle avait.

Il voudrait juste répondre aux vœux de la Commission technique. Il est vrai que, lors de la visite des lieux, on s'est vite rendu compte qu'il y avait quelque chose à faire avec ce WC handicapés, et la Municipalité travaille là-dessus, tout comme sur le côté des LED aussi que M. Rasul Mawjee a spécifié. Il y a donc des possibilités de répondre aux différents vœux et amendements qui ont été proposés par la minorité de la COFIN et par la Commission technique, et la Municipalité sera très attentive à faire quelque chose d'intéressant, bien évidemment dans les moyens financiers qui lui seront donnés.

- Mme Regina Bovet : a juste une question concernant ce que M. le Municipal Gilles Davoine a dit. S'agit-il d'un bâtiment classé ou non, parce que s'il est classé, on n'a pas le droit de le démolir. En Suisse allemande c'est comme cela, soit c'est classé ou pas classé, comme si on est enceinte ou pas enceinte.
- M. Thierry Genoud : répond que bien évidemment la partie administrative est classée en note 3 au recensement architectural, ce qui veut dire que c'est un bâtiment qui est extrêmement intéressant. Il ne peut être démolé que pour une bonne raison. La partie de la grande-salle n'est quant à elle pas classée au niveau recensement architectural, mais elle est classée dans beaucoup de cœurs de glandoises et glandois avant tout. Donc gardons la dans nos cœurs et donnons-lui un petit coup de jeune.
- M. Christian Gander : déclare que l'on entend parler de cette salle communale qui est techniquement obsolète, il croit que là-dessus tout le monde est d'accord. On entend aussi parler d'un préavis qui a été refusé il y a presque une vingtaine d'années, pour un montant qui était relativement important, soit CHF 800'000.-. Il n'y a plus beaucoup de Conseiller·ère·s dans la salle à avoir participé à la discussion et à cette décision à l'époque. Et en ce qui le concerne, il s'en mord les doigts, parce que, comme certains se sont dit entre eux, on avait fait les cons ce jour-là. Refuser un préavis qui était là pour améliorer le confort de cette salle, pour améliorer son efficacité et son utilisation, cela fait 20 ans qu'on en profiterait et que les travaux seraient déjà bien amortis. Donc il pense qu'aujourd'hui on ne doit pas passer à côté, parce que cette salle elle est encore là pour longtemps. Il encourage donc les Conseiller·ère·s à accepter ce préavis.
- M. Rasul Mawjee : invite aussi les Conseiller·ère·s à soutenir ce préavis, parce que si on regarde le détail, il y a pratiquement CHF 250'000.- qui sont prévus pour l'isolation de la toiture. Il rappelle que la toiture laisse passer l'eau de pluie, qu'elle est en mauvais état et que souvent le personnel communal doit intervenir. Il y a une partie d'isolation de l'extérieur qui est prévue pour CHF 200'000.-. Gland est une Cité de l'énergie. Si Gland, en tant que ville et commune, ne peut pas investir pour isoler un bâtiment, il ne faut pas demander après aux citoyen·ne·s de faire un effort et de faire de même. Il pense donc qu'il faut montrer l'exemple, qu'il faut donner un signe qu'effectivement c'est nécessaire. Troisièmement, il n'y a pas de ventilation de la salle, et les efficacités énergétiques nécessiteraient qu'il y ait une ventilation à double flux pour récupérer les calories-chaleur ou froid et renouveler l'air à l'intérieur. Il y a beaucoup de choses dans ce préavis. S'il y a des choses qui ne sont peut-être pas nécessaires, que les Conseiller·ère·s estiment du superflu, il y en a d'autres qui sont absolument indispensables. Donc s'il y a quelque chose de superflu là-dedans, il invite les Conseiller·ère·s à faire des amendements pour pouvoir les éliminer.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- La discussion est ouverte sur le premier amendement proposé par la minorité de la COFIN, soit d'ajouter un montant complémentaire de CHF 16'200.- pour le remplacement des tubes T5 par des éclairages LED, avec possibilité de varier la luminosité.

Le président rappelle que quelle que soit l'issue du vote sur l'amendement, les Conseiller·ère·s restent libres ensuite quant à leur vote au sujet du préavis amendé ou non.

- Mme Véronique Villaine : se dit que, en tant que rapporteur de la Commission technique, cette dernière aurait pu proposer cet amendement pour le remplacement de la lumière. Les membres de cette Commission ont évoqué de nombreuses choses mais sont passés à côté de la lumière. Elle remercie donc M. Rasul Mawjee pour son amendement et invite les Conseiller-ère-s à accepter ce dernier.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur le premier amendement présenté par la minorité de la COFIN.

Décision

À une large majorité, 5 avis contraires, 2 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le premier amendement proposé par la minorité de la COFIN.

- Le président rappelle le second amendement proposé par la minorité de la COFIN, soit de demander l'établissement et la présentation d'un plan stratégique et d'un concept pour un ou plusieurs bâtiments de l'Administration communale.

Le président souhaite tout d'abord faire un commentaire sur cet amendement, et préciser notamment dans quel cadre un amendement peut être déposé. Tout d'abord, un amendement peut être déposé par un membre du Conseil communal, ou encore par la Commission ou l'un de ses membres chargés d'étudier un préavis municipal. Les 3 seuls objectifs d'un amendement consistent :

- à modifier les conclusions figurant dans le préavis municipal et soumises au vote de l'organe délibérant;
- à introduire une disposition supplémentaire aux conclusions soumises au vote de l'organe délibérant;
- à supprimer une disposition des conclusions soumises au vote de l'organe délibérant.

Dans le cas de ce second amendement proposé et dans la mesure où aucun de ces trois critères n'est rempli, le président n'a d'autre choix que de le refuser. Il invite cependant l'auteur du rapport de minorité, s'il le souhaite, de présenter sa demande lors de la discussion qui aura lieu sur le préavis tel qu'il a été amendé.

- La discussion est ouverte sur le préavis amendé.
- M. Rasul Mawjee : comprend qu'effectivement cela pose problème pour amender les conclusions. Il croit que la Municipalité a compris le message de ce qui était souhaité et, sur la base de la réponse de la Municipalité qui va initier des travaux dans cette direction, il propose de retirer l'amendement.
- M. Gérald Cretegnny : remercie M. Rasul Mawjee pour sa position. La Municipalité a en effet tout à fait pris conscience de cette volonté. Il croit qu'il y a aussi un bon nombre de membres du Conseil qui souhaitent pouvoir avoir cette vision. Par contre, la Municipalité ne pourra pas forcément la faire parallèlement et exactement dans les mêmes délais que la réalisation de ces travaux.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur le préavis amendé.

Décision

Par 44 oui, 16 avis contraires, aucune abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis n° 89 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la rénovation de l'enveloppe extérieure et de certains équipements techniques de la salle communale amendé, soit :

- I. d'accorder un crédit de CHF ~~1'364'000.-~~ 1'380'200.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;
- II. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme de CHF 551'000.- dans le fond de réserve « Efficacité énergétiques » (compte 9281.04) via le compte 822.3329.00 « Autres amortissements du patrimoine administratif »;
- III. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF ~~1'364'000.-~~ 1'380'200.-.

7. Préavis municipal n° 99 relatif à l'octroi d'un droit de superficie sur la parcelle n° 436 pour l'utilisation du sous-sol (hors bâtiment de la déchetterie)

- En préambule, le président déclare qu'une intervention écrite signées par 4 Conseiller·ère·s a été jointe au rapport de la Commission technique, au motif que cette procédure serait prévue par l'art. 57 du Règlement du Conseil communal, dont la définition est la suivante :

« Chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute Commission chargée d'un rapport. La Commission en fait mention dans son rapport ».

Le président a constaté que ce document a été envoyé au 1^{er} membre de la Commission technique a posteriori de la signature du rapport de la dite Commission. Dans ce cas, il ne peut pas, de facto, en être fait mention. Par ailleurs, il est important de faire la différence entre le rapport de la Commission technique, sachant que ce dernier a été officiellement demandé par la Municipalité, et le document produit par le groupe des 4 Conseiller·ère·s. Par conséquent, les auteurs de cette intervention pourront prendre la parole lors de la discussion sur le préavis, soit après que le rapporteur de la Commission technique aura lu les conclusions du rapport de cette dernière.

- M. Vincent Simon, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Rasul Mawjee : comprend la remarque faite par le président au sujet de la signature du rapport de la Commission technique. Il se permet simplement de rappeler que les délais fixés pour ce préavis urgent avaient été repoussés à lundi dernier, jour des réunions des groupes politiques, et donc le délai de dépôt des rapports n'était pas encore échu. Néanmoins, ce sont les procédures et les processus. Il est content car les Conseiller·ère·s ont retrouvé les argumentaires qui ont permis aux auteurs de l'intervention de recommander de refuser ce préavis, et ceci a été largement mentionné en page n° 3, à savoir :
 - Les recettes envisagées de CHF 3'600.- / année ne justifient nullement de tels risques organisationnels, stratégiques ou financiers.
 - La mise à disposition du DDP ne répond à aucun besoin ou avantage communautaire pour les glandois et est à l'avantage exclusif d'un besoin commercial et privé.
 - La récupération des droits n'est possible qu'à l'échéance du droit de superficie ou lors de l'exercice du droit de retour anticipé pour violation du contrat.
 - Au terme du DDP ou de façon prématurée en cas de violation du contrat, la Commune restera devoir au bénéficiaire du DDP la contre-valeur du bâtiment au moment de la terminaison du bail. Contre-valeur pouvant être conséquente. De plus, l'ouvrage, conçu pour les besoins de Cermix, pourra difficilement être utilisable par la commune. Charge à elle de le démolir et d'assainir le site.
 - La construction va prêter toute utilisation future du sous-sol pour toute la durée du DDP. De la même manière, toute construction en surface, au-dessus du dépôt, devra faire l'objet d'études.
 - Aucun développement industriel ou création de poste d'emploi significatif n'est attendu.
 - Aucune évolution de la productivité amenant des recettes fiscales complémentaires n'est attendue.
 - Si la déchetterie devait être déménagée (l'évolution des besoins de la ville de Gland à 50 ans étant impossible à prévoir), la valeur de la parcelle serait péjorée vu le moindre potentiel d'utilisation.
 - Les termes dans les contrats transmis aux Conseiller·ère·s semblent différer de ceux contenus dans le préavis (prix de la location au m²).

Des terrains existent à proximité pour que le développement économique de Cermix puisse se faire sans péjorer les droits communautaires de Gland (extrait du plan cadastral) et dans les meilleures conditions.

Il s'est permis de rappeler ces différents éléments dans la mesure où l'intervention n'est pas acceptée en tant qu'annexe du rapport de la Commission technique.

- M. Vincent Simon : déclare que les Conseiller·ère·s ont lu et entendu les remarques des opposants. Leurs interrogations peuvent se comprendre. Leur document explique de manière assez surprenante que ce projet est en fait le préavis de tous les dangers. Il pense que l'on exagère très largement ces dangers potentiels. Les opposants réclament de l'anticipation et de la vision pour l'avenir, en termes de gestion des déchets. De son côté, il les invite à voir le caractère assez original et peut-être un peu visionnaire du projet en soi. Ensuite, certains arguments qui figurent dans le document des opposants sont des arguments mis bout à bout parce que c'est un rapport à charge. On souligne qu'actuellement le sous-sol de la déchetterie n'est pas affecté à quoi que ce soit, en sous-entendant qu'il le sera à l'avenir. On rappelle aussi que la déchetterie actuelle fait 13'000 m² et que la future déchetterie n'en fera que 6'000, donc on sous-entend qu'on sera de toute façon à l'étroit et que possiblement on aura besoin du sous-sol. Il pense que l'on est là en pleine hypothèse et il rappelle que la déchetterie actuelle est en fait beaucoup trop grande pour les besoins actuels. Il rappelle que le Conseil communal a accepté le projet de nouvelle déchetterie, y compris la suppression de fabrication du compost, et que la déchetterie actuelle comporte une bonne part de terrains inexploités.

Il aimerait donc revenir sur les considérations plus générales qu'il a évoquées brièvement tout à l'heure. Ce projet est assez original en soi; ce n'est pas courant que l'on soit confronté à une demande de ce type, sans doute une première d'ailleurs. Et puis elle est intéressante parce que, comme déjà dit, les réglementations en matière d'aménagement du territoire sont de plus en plus restrictives. En fait, on doit composer avec une croissance de la population, mais avec l'économie en parallèle, c'est ce que l'on souhaite, et avec des possibilités de développer les zones à bâtir qui sont de plus en plus étroitement surveillées. L'heure est à la densification, comme cela en a été parlé dans le préavis précédent, où il a notamment été proposé d'enterrer des places de parc qui sont en surface. Chaque Conseiller·ère-souhaite peut-être que l'on réduise l'emprise sur les sols, que l'on préserve des zones naturelles, des zones agricoles ou de loisirs. Donc il faut économiser les surfaces. C'est dans ce sens qu'en fait ce projet est assez baroque en soi. Il n'engage pas l'avenir de la Commune, il pense qu'il faut être clair. Le bâtiment pourrait même être réexploité si d'aventure il devait revenir à la Commune. Il ne coûtera rien à cette dernière, lui rapportera peu, ça c'est sûr. Mais construire en sous-sol un bâtiment sans fenêtre ne lui semble pas constituer une faveur incroyable pour une entreprise privée. Cela lui rendra service sans prêter la Commune. Et il dirait en conclusion que si l'entreprise Cermix devait rechercher plus loin dans la zone un espace constructible pour y édifier un entrepôt sans fenêtre, il estimerait que ce serait un gâchis parce que cela priverait potentiellement la Commune d'une surface dont une autre entreprise pourrait éventuellement avoir besoin à l'avenir.

- M. Jean-Luc Nicolet : a une question toute simple. La construction de ce sous-sol prendra un certain temps et il aimerait savoir s'il existe des garanties sérieuses que cela ne va pas ralentir ou décaler les travaux pour la future déchetterie.
- M. Thierry Genoud : répond qu'il s'agit-là de l'une des conditions sine qua non que la Municipalité a demandée à l'entreprise Cermix afin d'entrer en matière. Il est vrai que, pour la Municipalité, cela devenait pressant puisque les travaux de la déchetterie vont commencer. C'est donc l'une des conditions : les travaux de la déchetterie ne seront pas retardés pour ce sous-sol. Il s'agit-là d'une condition qui sera vraiment appliquée et qui sera respectée.
- M. Michel Girardet : a une question pour la Municipalité. Ce préavis est un préavis d'urgence, mais il y a quand-même une chose qui l'étonne. Quelles sont les discussions et les négociations qui ont eu lieu avec Cermix ? Parce que finalement, à l'époque, on a permis à la société Cermix de s'établir où elle est actuellement, ce qui était déjà une bonne chose pour elle. Et puis maintenant, on voit que, à peine installée, il faudrait déjà lui faire une fleur en lui permettant d'avoir ce droit de superficie en sous-sol. Mais à des conditions qui sont vraiment dérisoires, comme cela a déjà été relevé. Et il se dit que finalement, lorsque des promoteurs par exemple construisent un nouveau quartier, on leur demande une compensation financière, on leur demande de participer à des réalisations. Là on n'est pas dans le

cas de promoteurs, mais dans celui d'une entreprise qui va pouvoir s'agrandir et réaliser des bénéfices supplémentaires. Et il constate que l'on s'en tient strictement au minimum, et il est un peu étonné et déçu qu'il n'y ait pas de compensation qui ait été négociée avec cette entreprise. Cela aurait été la moindre des choses d'avoir peut-être un droit de superficie plus élevé ou de ne pas avoir, à terme, une reprise de la valeur du bâtiment au prix du marché, mais d'avoir peut-être simplement, au bout des 50 ans, une cessation de ces locaux. Et là, y a-t-il eu des négociations ? Si ce n'a pas été le cas, il serait très déçu.

- M. Thierry Genoud : répond qu'il est vrai qu'il n'y a pas eu de négociations outre mesure avec Cermix, puisque cette dernière est venue vers la Municipalité. Cette entreprise a une expansion de sa production qui va probablement être du simple ou double dans les 3 à 4 prochaines années. Et il est vrai que c'est assez inattendu qu'une entreprise comme cela, qui produit des ciments spéciaux et des colles de carrelage en Suisse, connaisse une expansion pareille. Quand ils ont construit leur usine il y a 3 ou 4 ans, ils étaient sûrs qu'ils étaient bons pour une quinzaine d'années facilement. Parce qu'on ne construit pas une usine comme celle-ci en pensant déjà qu'il va falloir du stockage. En outre, s'agissant de la négociation, ce n'est pas du tout la même chose que lors de la création d'un quartier, lorsque l'on donne des zones constructibles à des promoteurs, à des développeurs. Là c'est juste la mise à disposition du sous-sol à une entreprise qui se trouve juste à côté. Donc, comme l'a dit M. Vincent Simon, il est évident que cela ne coûte rien à la Commune. Cela ne lui rapporte pas beaucoup mais, pour la petite histoire, un droit de superficie CFF, comme par exemple la parcelle des moutons située un peu plus loin côté gare, à gauche de la route de Nyon, se négocie à CHF 3.- le m² par année. C'est ce prix-là qui est mis. Alors personnellement il espérait arriver un peu plus bas pour ce que soit plus attractif, et c'est pour cela qu'il y a les 2 prix dans le préavis. Mais il est vrai que les CFF réclament à un superficiaire CHF 3.- au m², peu importe lequel, pour construire 5 m³ par m² hors sol. Donc là, qu'est-ce que l'on fait ? On a le même prix, certes pour une petite partie de terrain, donc cela ne rapportera pas beaucoup. Par contre, l'intérêt est que la Commune garde absolument tout le potentiel constructible sur cette parcelle. 50 ans, c'est ce qu'il faut à Cermix pour amortir une grosse partie de la construction, dont le coût sera compris entre CHF 2 et 3,5 Mios, en fonction de la nature du sol. Des sondages sont en train d'être effectués et Cermix n'a pas encore le coût exact, mais il se situe entre CHF 2 et 3,5 Mios. Donc, en fonction de cela, l'entreprise va pouvoir l'amortir sur 50 ans. Alors pas en entier, parce qu'il lui a été confirmé qu'il est difficile pour Cermix d'amortir plus que CHF 3'000.- par mois pour ce bâtiment, ce qui fait CHF 36'000.- par année. Sur 50 ans, cela représente CHF 1,8 Mios d'amortissement de la construction. Il est vrai que l'idée de M. Michel Girardet de dire qu'à la fin cela reviendrait à la Commune est assez séduisante. Avec ce biais-là, si Cermix arrive à amortir CHF 1,8 Mios en 50 ans, on pourrait imaginer qu'à la fin il n'y ait plus qu'à payer le surplus jusqu'à la construction. Admettons qu'il y en ait pour CHF 2,5 ou 3 Mios de construction; le surplus, en fonction de la nature du sol, ce serait justement la participation de la Commune.

Maintenant, il ne faut pas oublier que pendant ces 50 ans la Commune a la possibilité d'utiliser le dessus. Si la déchetterie venait à être trop petite dans 10 ou 15 ans, la Commune aurait toute possibilité de construire sur cette parcelle. Donc la Commune loue au prix du constructible quelque chose qui ne l'affecte pas. En plus, elle a un sous-sol « gratuit » pour mettre une halle, donc il y a toute possibilité-là de voir le côté positif de cette construction, parce qu'elle a un sous-sol où elle pourra mettre quelque chose dessus. Alors ce n'est pas 3'600 m³, c'est beaucoup plus, parce que Cermix va probablement descendre autour des 5 ou 6 mètres de profondeur pour pouvoir mettre 3 rangées de palettes sur la hauteur. C'est vrai que c'est quelque chose qui va coûter de l'argent, mais la Municipalité va pouvoir discuter avec l'entreprise pour qu'elle amortisse cette construction au maximum, pour qu'à la fin la Commune n'ait pas besoin de remettre trop d'argent, le but étant quand-même de dire que la Commune continue le droit de superficie et peut construire dessus, il n'y a rien qui le lui interdise, et il y aura le sous-sol qui est déjà fait.

- M. Patrick Wegmann : aimerait bien connaître la position de la Municipalité par rapport aux déclarations de Cermix, qui disait que si ce soir le Conseil n'accepte pas ce préavis, cette entreprise n'investira ici aucun argent et quittera Gland ?

- M. Thierry Genoud : répond que non, ceci n'a jamais été discuté avec Cermix et celle-ci n'a jamais proféré de telles menaces. Il s'agit-là peut-être d'une information qui a été mal transmise. En cas de refus du préavis, Cermix essaiera de trouver d'autres solutions. Après, si elle veut reconstruire une usine ailleurs, elle le fera, mais il n'y a aucune menace de la part de Cermix. Pas du tout.
- M. Yves Froidevaux : déclare qu'en fait, ce que le Conseil est en train de faire ce soir, c'est d'acheter une halle qui lui sera livrée dans 50 ans, pour un montant compris entre CHF 1,5 et 2 Mios environ. Mais la Commune a-t-elle vraiment besoin d'une halle ? Il pourrait être imaginé que, dans la demande qui a été faite auparavant quant à la vision des bâtiments communaux, il y ait une proposition d'utilisation de cette halle qui soit déjà faite. Alors ce sera peut-être la nouvelle grande-salle ou alors une halle pour collectionner des petits trains, pourquoi pas ? Mais si l'on regarde bien, il n'y a déjà pas les mêmes montants dans l'annexe, entre le projet du notaire et le texte. Si l'on multiplie par 50, les rentrées pour la Commune sont comprises entre CHF 120'000.- et 180'000.- en 50 ans. Mais peut-être que Cermix va être super chou et qu'elle va amortir à fond pour faire plaisir à la Commune. Personnellement, il n'est pas sûr que Cermix va forcément rapidement amortir pour que la Commune doive payer le moins possible, mais peut-être qu'ils sont tout à fait gentils, mais cela le surprendrait. Au final, la Commune aura encaissé CHF 120'000.- et puis devra sortir 10 à 15 fois plus pour acheter une halle dont elle ne saura pas quoi faire, ou alors la Municipalité peut aujourd'hui dire au Conseil ce qu'elle va mettre dans cette halle dans 50 ans ? Ce serait intéressant. Il ne peut donc évidemment qu'inviter les Conseiller-ère-s à refuser l'achat d'une halle qui nous leur livrée dans 50 ans. Ce soir il lui semble qu'il faut dire non.
- M. José Caiano : trouve juste incroyable, vu la vision actuelle de la Municipalité de vouloir investir, de créer, de développer, que ce préavis aujourd'hui ne soit pas modifié dans le sens que ce soit la Commune qui construise et Cermix qui loue ? Là il y aurait un réel investissement et financement qui rentrerait au niveau des caisses de la Commune. Parce que là cette dernière donne un cadeau fiscal parce que, comme l'a dit M. le Municipal Thierry Genoud, Cermix va simplement amortir pendant 50 ans.
- M. Daniel Calabrese : relève qu'il y a un paramètre qui n'a pas été évoqué jusqu'à présent et qu'il souhaite porter à la connaissance des Conseiller-ère-s. Ce stock, s'il n'est pas mis à cet endroit-là, sera mis à un autre endroit de la Ville ou ailleurs, et d'une manière générale, cette entreprise va avoir besoin d'aller chercher ailleurs ce qu'elle veut y entreposer. Donc à un moment donné, il y aura certainement des allées et venues de camions, vu les volumes qui sont en jeu. Il faut donc aussi se poser la question de savoir quelle est l'augmentation de trafic qu'il pourrait y avoir si le Conseil refuse ce préavis, en ayant un stock délocalisé. Honnêtement, il n'a pas une idée claire si c'est effectif ou pas, peut-être que la Municipalité pourrait répondre parce qu'elle connaît mieux l'activité de Cermix que lui. Mais personnellement, il pense que ce n'est pas quelque chose à négliger que d'avoir, dans cette zone de la Ville, des allers-retours de camions, qu'il y a déjà assez à cause de la gravière entre autres. Il se posait donc cette question.
- M. Martin Ahlström : déclare que l'on parle de 50 ans. Bon, c'est bien, c'est dans l'hypothèse où la société Cermix va effectivement continuer d'exister pendant 50 ans. Il ne connaît pas personnellement la société Cermix, il croit comprendre qu'elle existe depuis quelques années, ou en tout cas qu'elle est implantée à Gland depuis quelques années. La Municipalité a-t-elle songé à la possibilité que Cermix se retrouve en défaut de paiement et fasse faillite, ce qui forcerait une reprise rapide de ce hangar en sous-sol à un prix extrêmement élevé ? Il faut donc aussi prendre en compte ce risque, surtout par les temps qui courent. Ce n'est peut-être pas 50 ans que l'on regarde, mais peut-être 5 ans, 7 ans, moins ?
- M. Gilles Davoine : souhaite réagir sur certaines choses qui ont été dites. La première est qu'effectivement la Municipalité ne cherche pas, avec ce préavis, à faire du revenu. Cela ne sert à rien de dire que cela va rapporter CHF 120'000.- ou 150'000.-. Ce qui est sûr, comme l'a dit M. le Municipal Thierry Genoud, c'est qu'effectivement CHF 3.- le m² c'est cher pour un sous-sol à cet endroit-là. Mais la Commune ne fait pas cela pour faire du revenu. Elle a la possibilité, comme cela a été dit, d'utiliser intelligemment un sous-sol qu'elle n'utiliserait pas sinon et qui ne va pas la bloquer, pour qu'une entreprise de la région, qui est glandoise, puisse s'agrandir, puisse continuer à lui rapporter des revenus fiscaux et à créer des emplois. Peut-être que cette société pourra quand-même rester, ou alors elle pourra partir. Il est vrai que Cermix n'a jamais dit qu'elle partirait, mais c'est clair que cela va aider à ce qu'elle reste là. C'est le projet.

Après, rien n'est plus faux que de dire que la Commune achèterait une halle dans 50 ans. Premièrement, cette halle en sous-sol, dans 50 ans, ni M. Yves Froidevaux ni lui-même ne savent quelle utilité pourrait avoir cette halle en sous-sol. C'est impossible, ou alors M. Yves Froidevaux est très fort pour lire l'avenir. Ensuite, en général, un droit de superficie se renouvelle. C'est le principe de base, c'est-à-dire qu'en général les gens qui ont des droits de superficie, quand ils en voient arriver le terme, essaient d'en négocier le renouvellement parce qu'ils en ont besoin. C'est souvent cela qui se passe.

Enfin, au niveau de l'amortissement, malgré ce qui a été dit, s'il peut effectivement y avoir un rapport entre le rachat d'investissement et l'amortissement, la valeur de rachat va dépendre d'une expertise qui sera liée à la valeur réelle de l'infrastructure en question. En général, on parle d'une maison ou de halles extérieures. Là c'est un peu particulier, il s'agira de savoir quelle est sa valeur dans 50 ans. Personne ne le sait actuellement, mais ce n'est pas parce que l'entreprise aura amorti plus ou moins que cela va changer la valeur exacte du bien. Celui-ci devra être expertisé, et c'est à cette valeur-là, si la Commune devait racheter ce bien, qu'elle le fera. Cela n'a rien à voir avec la bonne volonté d'amortissement de l'entreprise Cermix. Enfin, cela ne veut pas du tout dire que la Commune va forcément racheter, puisqu'elle pourrait très bien aussi décider, si une autre entreprise souhaite s'implanter à cet endroit ou dans les environs – il ne sait personnellement pas du tout quel sera le paysage dans 50 ans – de louer à ce moment-là ou de refaire un droit de superficie pour une nouvelle entreprise.

Enfin, il est assez étonné par les propos de M. Martin Ahlstöm, puisque si la société part en faillite, la Commune n'a absolument aucune obligation de racheter cela, et surtout pas à un prix élevé. Parce que si elle tombe en faillite, cela représentera un actif de la société. Et qui voudrait racheter cela, surtout à un prix élevé ? Personne. Comme mentionné dans l'acte notarié, évidemment que la faillite n'oblige pas la Commune à racheter cela. Elle pourra peut-être dire qu'elle veut reprendre le bien, c'est une faculté, mais évidemment pas une obligation. Ce sera un actif de la société, et cet actif-là personne ne voudra le racheter. Et il pense qu'au contraire la Commune, si elle veut le racheter, pourra mettre environ CHF 150.- sur la table et dire qu'elle le rachète puisque personne n'en voudra. Et sinon quelqu'un pourra reprendre l'actif et puis on continuera avec cela dans le cadre de la suite de la faillite. Il n'y a donc absolument aucun souci au niveau de la faillite de la société.

- M. Maurizio Di Felice : va revenir à des choses plus terre à terre. M. le Municipal Thierry Genoud a soulevé la question de l'analyse des sols et des sondages qui sont en cours. Il avait personnellement posé la question à la Commission à ce sujet, malheureusement il n'a pas obtenu de réponse. Qu'advient-il et qui paie en cas de découverte néfaste du sous-sol ?
- M. Thierry Genoud : répond que ce n'est en tout cas pas la Commune, bien évidemment. Alors le pire qui puisse arriver, parce qu'il y a toujours des situations difficiles, c'est que le terrain soit vraiment très mauvais et que Cermix ne puisse pas descendre à 5 ou 6 mètres et qu'elle ne construise pas. Des sondages ont déjà été effectués sur la partie déchetterie, M. le Municipal Michael Rohrer a suivi le projet, il y a eu un processus, et le terrain serait moins bon du côté de la route de Nyon que plus près des voies de chemin de fer. Mais aucun montant ne sera pris en charge par la Commune, en aucun cas. Et il est vrai que le pire est que ce soit un terrain vraiment catastrophique, que la construction coûtera dès lors beaucoup chère et que Cermix ne signe pas le droit de superficie.
- M. José Caiano : aimerait savoir, une fois que la construction sera faite, quelle garantie aura la Commune de pouvoir construire dessus ? Cela veut dire que, concrètement et objectivement, le terrain ne vaudra plus rien si on ne peut plus rien construire et que l'on n'a pas toutes les garanties.
- M. Thierry Genoud : répond qu'il est vrai qu'au vu de la configuration de la future déchetterie, c'est un endroit qui est utilisé pour poser des matériaux verts, c'est un endroit où il y aura de la circulation. Il est donc évident que l'une des conditions fixées par l'entreprise est de pouvoir passer avec des camions, probablement des 30 ou 40 tonnes, mais c'est vrai que ce sera une construction en dur. Comme bien entendu l'entreprise Cermix a pris le même ingénieur que celui de la Commune pour la déchetterie, soit le bureau Flück à Gland, pour la déchetterie, on a toute garantie que la future construction Cermix ne va en aucun cas affaiblir la construction de la déchetterie. Et vu que l'on pourra rouler dessus avec des camions, il n'y a aucun problème à pouvoir mettre une halle dessus. Il existe des normes SIA et des conditions de construction visées par un ingénieur civil de renom, donc là il n'y a aucun doute que la Commune pourra mettre une halle sur ces fondations si une fois elle veut en mettre une, c'est sûr.

- Mme Angelita Galvez : déclare que ce qu'elle constate après cette discussion, c'est que Cermix va donc construire une structure, en profiter pendant 50 ans à moindre coût, et que la Commune devra, quel que soit le cas de figure, soit racheter le sous-sol, soit prolonger le DDP. Elle ne voit donc aucun avantage dans ces transactions, ni pour les habitants de Gland, ni pour la Commune.
- M. Rasul Mawjee : veut juste marquer la fin de la discussion en disant qu'effectivement c'est une décision que le Conseil prend aujourd'hui pour un projet à 50 ans. C'est quelque chose qui n'est pas pour nos enfants – ils sont déjà assez grands – mais ce sera quelque chose pour nos petits-enfants et donc il pense qu'il ne faudrait pas prêter les intérêts et leur laisser un cadeau empoisonné.
- M. Thierry Genoud : déclare qu'il ne voulait pas reprendre la parole, mais honnêtement, après ces 2 interventions, il est obligé de dire aux Conseiller-ère-s que l'on ne doit pas voir que le petit bout de notre nez, on ne doit pas voir que nos enfants et nos petits-enfants. On doit voir quel est l'élément négatif d'utiliser ce sous-sol qui ne serait probablement jamais utilisé. Il faut être raisonnable. Il est vrai que cela ne va pas rapporter beaucoup à la Commune. Par contre, il est étonné par les déclarations de Mme Angelita Galvez, parce que s'il y a un stockage supplémentaire, il y aura automatiquement des emplois supplémentaires. Il y aura automatiquement, comme M. le Municipal Gilles Davoine l'a dit, des revenus supplémentaires de cette entreprise. C'est donc simplement de la promotion économique au niveau de la Commune. Donc voyons le côté négatif de ce sous-sol par rapport au positif que cela peut amener. Le négatif, il n'y en a pas. La Commune a un sous-sol qui ne lui coûte rien, qui lui reviendra ou non, et il y a une entreprise qui peut continuer à produire un produit étonnant dans notre région. Ne regardons pas seulement nos enfants et petits-enfants.
- Mme Rosanna Vaccaro : est un peu interpellée par la remarque du « cadeau empoisonné ». Il ne faut pas oublier que ce n'est pas le premier DDP que le Conseil accepte, elle pense notamment à l'EMS, qui prévoit une possibilité de retour des constructions. Et de la même manière que la Commune pourrait avoir en retour cette halle, elle pourrait aussi avoir en retour un EMS. Pourquoi la question pose-t-elle plus de problème pour une halle, qui pourrait plus facilement être réaffectée, que pour un EMS qui coûterait beaucoup plus cher ? Elle invite donc les Conseiller-ère-s à accepter ce préavis, non seulement pour la dernière remarque de M. le Municipal Thierry Genoud, mais essentiellement car il ne s'agit pas d'un « cadeau empoisonné », mais plutôt d'un cadeau qui est bénéfique dans un partenariat privé et public.
- M. Martin Ahlström : déclare que M. le Municipal Gilles Davoine lui a mis quelques doutes en tête, mais il a repris ses notions de droit réel, et effectivement, quand le superficiaire fait faillite, il y a un droit de retour anticipé qui s'exerce et le superficiant doit indemniser. Donc sa remarque d'avant reste pertinente.
- M. Gilles Davoine : répond qu'il faut juste lire l'acte, qui a été mis en annexe du préavis. C'est une simple faculté, c'est clairement mis dans l'acte. Après, cela reste un acquis de la société. On peut prendre tous les Steinauer et les droits réels du monde, dans la théorie cela se fait comme cela s'il n'y a pas d'autre chose qui est prévu dans l'acte. Et c'est prévu comme cela dans l'acte, il suffit de le lire.
- M. Rasul Mawjee : revient sur la remarque de Mme Rosanna Vaccaro. Il tient à dire que les DDP accordés à un EMS sont pour un bien communautaire, que le DDP accordé pour pouvoir déplacer le concasseur à la gravière est également pour un bien communautaire parce qu'il permet à une partie du quartier de ne plus être dérangée avec les poussières. Les DDP sont généralement accordés parce que le citoyen y voit un avantage et pour un bien communautaire. Dans ce cas ici, il n'y a aucun élément dans ce sens.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

Par 34 oui, 24 avis contraires, 2 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis n° 99 relatif à l'octroi d'un droit de superficie sur la parcelle n° 436 pour l'utilisation du sous-sol (hors bâtiment de la déchetterie), soit :

- I. d'autoriser la Municipalité à octroyer à l'entreprise Cermix SA un droit distinct et permanent de superficie aux conditions énoncées dans le présent préavis.*

La séance est suspendue pendant 10 minutes pour permettre une aération de la salle. Les débats reprennent à 21h50.

8. Préavis municipal n° 100 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'acquisition du bâtiment A5.1 du quartier « La Combaz », sis sur la parcelle n° 4311 et destiné à l'aménagement d'une salle communautaire et d'une surface commerciale

- M. Patrick Messmer, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, de refuser le préavis tel que présenté.
- M. Samuel Freuler, 1^{er} membre et rapporteur de la COFIN, lit les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- Le président relève qu'à la page n° 10 des communications de la Municipalité, cette dernière propose d'amender le préavis dans la mesure où il s'agit d'amortir le patrimoine « administratif » et non pas le patrimoine « financier », comme cela est mentionné dans le préavis.

Le président constate que la Commission technique recommande le rejet du préavis, que la COFIN en recommande d'acceptation, et que la Municipalité propose un amendement.

La procédure sera la suivante : ouverture de la discussion sur le préavis en général et sur le rapport des Commissions, puis ouverture de la discussion sur l'amendement et vote sur ce dernier, et finalement ouverture de la discussion sur le préavis amendé ou non, puis vote sur ce dernier.

- La discussion est ouverte sur le préavis en général et sur le rapport des Commissions.
- Mme Isabelle Monney : déclare que le rapport de la Commission technique contient quelques imprécisions qu'elle aimerait juste soulever. Tout d'abord, lorsque l'on parle d'un animateur socio-éducatif, cette personne serait là justement pour animer, pour organiser, pour coordonner des événements, et non pas pour donner des cours de yoga, de Pilates ou d'elle ne sait quoi d'autre. La deuxième chose est que, lorsque l'on évoque la halle de stockage au sous-sol qui représente environ 51 m², cette dernière va vraiment être pour du stockage, tant pour la salle communautaire que pour éventuellement les commerçants qui occuperaient le rez-de-chaussée, mais en aucun cas pour organiser des manifestations ou des cours de yoga, comme cela est mentionné dans le rapport.
- M. Samuel Freuler : relève qu'effectivement, dans le rapport de la Commission technique, il est cité que la Municipalité n'a pas négocié le prix du bâtiment par faute de temps. Les membres de la COFIN ont eu accès aux informations de l'achat de ce bâtiment, et il se trouve que la Commune reprend le contrat de construction de la part du précédent propriétaire et donc, de ce côté-là, elle ne fait ni une mauvaise affaire, ni une bonne affaire, elle saisit une belle opportunité pour réaliser une salle communautaire que le Conseil communal a exigée, et à un prix qui est juste, car c'est le prix du marché.
- Mme Regina Bovet : a juste une question. Les bâtiments qui vont encore se faire, soit le A5.2, A5.3, sont-ils déjà vendus ou plus disponibles ? Sinon il faudrait peut-être aller discuter avec les promoteurs pour avoir des prix plus intéressants, et puis aussi faire des salles conçues aux besoins de la Commune.

- Mme Isabelle Monney : répond que premièrement il faut que les Conseiller-ère-s sachent que la Municipalité s'est rendue auprès des autres propriétaires, dont ceux du bâtiment A5.2. Ces derniers aimeraient louer le bâtiment. La discussion a surtout été portée par rapport au bâtiment A5.1 car celui-ci a un potentiel vraiment très intéressant. Il est très proche de la place publique, et l'idée de la Municipalité était justement de pouvoir proposer cette salle communautaire à proximité de cette place, tout simplement pour faciliter les synergies, les échanges entre les habitants de la ville de Gland, les habitants du quartier. Et c'est un lieu éminemment stratégique, avec une très jolie terrasse, qui pourrait aussi être utilisée pour se restaurer, pour profiter d'être à l'extérieur. Elle ajoute que le bâtiment A5.2 était à un moment prévu à la vente, mais finalement la société En la Foule SA, qui le possède, préfère le louer. Mais au moment où il était à la vente, il était fixé exactement au même prix que le A5.3 et que le A5.1.
- Mme Véronique Villaine : déclare que ce qui la gêne beaucoup dans ce préavis, c'est que l'on n'achète pas une salle communautaire à CHF 2,2 Mios, c'est que l'on achète une salle communautaire à on ne sait pas à quel prix en fait. Parce que le bâtiment est là, on n'a aucune idée des investissements qu'il faudra mettre derrière, on n'a même pas une enveloppe qui dise si ce sera CHF 1,5 ou 2 Mios, on ne sait pas du tout. Donc on signe un gros chèque en blanc de CHF 2,2 ou 2,3 Mios, qui finalement derrière pourrait se monter à CHF 5 ou 6 Mios ? On ne sait pas, vu que l'on n'a pas encore vraiment décidé à quoi cela va servir. Elle avait notamment posé la question de pourquoi ne pas faire un local pour les jeunes. Mais non, apparemment cela n'est pas envisagé. Franchement, elle trouve simpliste que de dire « on y va, c'est une opportunité ». Elle pense que cela vaut la peine de réfléchir un peu plus.
- M. Daniel Calabrese : pense au contraire que c'est une formidable opportunité, déjà pour la maîtrise du bâti. Il est vrai que dans tous les programmes électoraux, les partis ont tous mis un côté un petit peu vert, du développement durable, du soutien aux commerces locaux. Mais si on ne met pas dans les mains de la Municipalité un certain nombre d'outils pour mettre en place cette politique, et bien il ne va juste rien se passer. Donc ici on a un moyen, avec la partie des surfaces commerciales, de faire en sorte que l'on ait la main sur les petits commerces que l'on voudrait mettre à cet endroit pour faire justement un commerce zéro kilomètre, du développement durable ou soutenir des producteurs locaux et des environs. Donc il ne peut qu'encourager les Conseiller-ère-s à soutenir ce projet. Après, sur la question du coût, qu'est-ce que l'on va devoir faire si on ne l'achète pas ? Le louer ? Parce qu'il rappelle quand-même que c'est ce Conseil qui a demandé à ce que l'on ait une salle communautaire. Et si on doit le louer, cela coûtera bien plus cher. Il est d'accord avec Mme Véronique Villaine : on signe quelque part une partie d'un chèque en blanc, c'est juste, mais si on le refuse, et bien tout cet argent que l'on pourrait mettre dans l'affectation et dans le développement de ce bâtiment, et bien malheureusement il faudra le mettre dans le prix de la location. Donc en termes de gestion des biens publics, de l'argent du citoyen, il pense personnellement que là on a vraiment une réelle opportunité, avec un certain nombre d'incertitudes, c'est vrai. Maintenant, il fait confiance aux Municipaux. Il est certain qu'ils vont proposer quelque chose de bien. Pour ceux qui ont peur d'avoir un doublon avec le marché, honnêtement, le marché est là une fois par semaine. Là ce sera quelque chose qui sera ouvert tous les jours, situé à un autre endroit, et puis à nouveau, il ne pense pas qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'y mettre des choses qui soient en concurrence ou qui fasse de l'ombre au marché, cela n'aurait pas de sens. Et puis il pense qu'il y a suffisamment de choses à faire et à mettre pour que les 2 puissent vivre et co-exister. Après, dans le rapport de la Commission technique, il est fait mention d'un îlot au milieu de nulle part. Lui, comme il se rappelle le projet de « La Combaz », il y aura des commerces tout le long de l'allée. Donc cet endroit-là, avec des commerces en bas, fait juste du sens. Il ne sera pas un îlot au milieu de nulle part, bien au contraire, il fera partie d'un tout cohérent. On a parlé plus tôt de vision de la Municipalité. Il pense que là il y a vraiment une réelle vision à ce niveau-là. Donc il ne voit vraiment pas pourquoi il faudrait refuser ce préavis, qui va dans le sens du développement durable, qui va dans le sens du bien-vivre à Gland. On parle d'une salle communautaire, ce n'est pas négligeable, d'un endroit où les citoyen-ne-s vont pouvoir se rencontrer, faire des choses. Donc il trouverait vraiment dommage que l'on jette le bébé avec l'eau du bain.

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : n'est pas tout à fait d'accord avec ce qu'a dit Mme Véronique Villaine. Pour elle, ce n'est pas un chèque en blanc. Elle était très contente de voir dans le préavis que le fonctionnement et la gestion opérationnelle de cette salle ont déjà été envisagés, ce n'est donc pas comme si on achetait une salle et une surface commerciale sans avoir imaginé de quelle manière elle pourrait fonctionner. D'un autre côté, cela lui fait aussi plaisir de voir que la Municipalité a pris en compte ce qui se passe dans le quartier d'Eikenøtt par exemple, où il y a une association mais pas de salle communautaire, où il n'y a pas de lieu pour faire en sorte que les gens puissent se retrouver. Il y a bien eu une animatrice à un moment donné, sur les 18 premiers mois après la remise des clés, mais enfin voilà... Le vivre ensemble est assez compliqué dans un nouveau quartier. Cela lui fait aussi plaisir de voir que la Municipalité a envie d'être propriétaire de surfaces commerciales. Ce sera ainsi peut-être l'occasion d'envisager des prix un peu plus bas que ce qui peut se faire actuellement à Eikenøtt par exemple, où finalement il y a des surfaces qui n'arrivent pas à se louer et qui sont tout le temps vides. Et si éventuellement la Municipalité devait être propriétaire, on peut imaginer justement d'avoir une vraie promotion économique ici et de baisser les loyers pour certains commerces de proximité.
- M. Samuel Freuler : va aussi rebondir sur les affirmations de Mme Véronique Villaine. Il faut bien se rendre compte que si on loue un local, il faudra aussi l'équiper. On ne va pas louer un local qui sera déjà tout fini, propre, donc à niveau-là il y aura aussi des frais d'équipement qui, le jour où on doit partir, et bien seront en partie perdus. Il pense donc que l'intérêt des deniers publics est aussi que la Commune soit propriétaire des lieux que l'on veut faire perdurer dans le temps.
- Mme Béatrice Saxer Brown : déclare que ce n'est pas la première fois qu'elle demande à la Municipalité et au Conseil communal de prendre en considération que, à Gland, il y a beaucoup de jeunes adultes qui n'ont pas d'endroit et pas de lieu pour pouvoir se rassembler et avoir des capacités, que ce soit culturelles ou musicales. Et ce qu'elle constate également, c'est que l'on a souvent des opportunités, mais elle ne voit pas l'ensemble, ne voit pas la cohérence, et chaque fois elle a l'impression que chaque année on a une opportunité. Et il lui manque complètement cette vision globale, donc chaque fois le Conseil doit voter pour des frais assez importants. Ce n'est pas seulement une question de chèque en blanc, ce n'est pas comme cela qu'elle le voit, c'est qu'elle ne voit pas la cohérence et le développement avec une ligne qui se fait dans un avenir de 5 à 10 ans, sur des valeurs que l'on veut faire. Elle entend le bien-vivre ensemble, mais nom d'une pipe c'est la x^{ème} fois qu'elle demande que quelque chose soit fait pour les jeunes adultes, c'est-à-dire la tranche des 16 à 25 ans, pour qui il n'y a rien à Gland. Et elle constate que, de nouveau, on utilise de l'argent pour faire de la promotion, pour faire des choses très bien pour les enfants, mais quid pour les ados et les jeunes adultes ? Gland une ville de jeunes.
- Mme Christine Girod : se permet quand-même de réagir par rapport à cette dernière affirmation. Il n'y a rien à Gland pour les 16 à 25 ans ? Non, il y a quelque chose, en particulier le bâtiment de La Pépinière, qui a été créé en 2016 pour les jeunes, pour que les jeunes artistes puissent créer, pour que les jeunes puissent se rencontrer, et elle rappelle quand-même juste que cela a permis au Parlement des jeunes de voir le jour. Donc de dire qu'il n'y a rien, ce n'est pas tout à fait vrai. Maintenant elle est d'accord qu'il n'y a peut-être pas assez de choses. Et bien précisément, le bâtiment que la Municipalité propose ce soir au Conseil est à un prix effectivement fixé avec un lieu brut, mais aujourd'hui la Municipalité n'a pas encore complètement décidé ce qu'elle allait mettre dans ces murs, et les projets de jeunes ne sont de loin pas abandonnés. Elle croit qu'il ne faut pas penser que cela va forcément n'être que du commercial, des projets pour les jeunes peuvent aussi être développés dans des locaux commerciaux. Elle en veut pour preuve par exemple des cafés alternatifs, des restaurants avec des jeunes en difficultés, en réinsertion professionnelle, on peut imaginer aussi des magasins seconde main, enfin on peut imaginer beaucoup de choses qui peuvent autant intégrer des jeunes et des moins jeunes, donc de dire qu'on les élimine d'entrée, ce n'est pas tout à fait juste et elle pense que cela ne correspond pas du tout à la vision de la Municipalité. Si cette dernière n'est peut-être pas allée au bout du projet, comme les Conseiller-ère-s l'ont bien vu, c'est parce qu'il y a une relative urgence à acquérir ces bâtiments, mais de loin pas l'idée d'exclure la population des jeunes de la Commune. Elle croit qu'au contraire il s'agit-là d'une opportunité, et la Municipalité fera ses choix au moment où elle aura des projets en main, avec les diverses possibilités, mais pourquoi ne pas imaginer pour les jeunes ? La Municipalité demande effectivement aux Conseiller-ère-s d'acquérir aujourd'hui des bâtiments bruts, avec de multitudes de possibilités pour l'avenir. La salle communautaire a été pensée pour animer ce quartier, pour accueillir

les nouveaux habitants de ce quartier, mais sera ouverte au reste de la population. Cela ne veut pas dire que ce ne sera que la salle communautaire de « La Combaz », ce sera une véritable salle pour la population. On pourra peut-être même y tenir des séances de Commissions du Conseil communal. L'idée est que cela soit vraiment ouvert, ce n'est pas simplement pour ce quartier. Mais elle croit qu'il est important, comme cela a été relevé par Mme Christelle Giraud-Nydegger, de faire attention à ne pas répéter des choses qui ne se sont peut-être pas tout à fait passées comme il faut dans d'autres quartiers. Il est aussi de la responsabilité de la Commune d'accueillir les nouvelles familles et les nouveaux habitants qui vont s'installer à « La Combaz ». Peut-être que des gens qui habitent déjà Gland aujourd'hui vont y déménager, vont acheter quelque chose dans ce nouveau quartier, et qui seront tout contents de pouvoir faire vivre ce quartier et de pouvoir accueillir les autres habitants. Il y a donc une véritable importance aussi à ce que la Commune soit propriétaire de cette salle communautaire, c'est aussi comme cela que la Municipalité pourra davantage insuffler ses volontés et ses visions, et animer ce quartier d'une certaine manière. Voilà. La Commune invite les gens chez elle parce qu'elle est propriétaire. Elle encourage vraiment les Conseiller·ère·s à faire confiance à ce projet, à aller de l'avant et à ne pas tout de suite le condamner en disant que ce ne sera pas pour les jeunes, que ce ne sera pas ceci ou cela. Il faut laisser un peu les projets venir et la Municipalité fera au mieux pour l'ensemble de la population, que ce soient les jeunes, les moins jeunes, ou encore les vraiment pas très jeunes.

- Mme Léonie Wahlen : tient juste à dire que c'est quand-même le 3^{ème} préavis ce soir sur lequel il est dit qu'il y a beaucoup d'incertitudes. C'est le 3^{ème} préavis sur lequel le fond du problème est exactement le même : on ne sait pas où on va, on donne de l'argent et finalement on ne sait pas exactement ce que l'on va avoir en retour. Cela la dérange un peu qu'au final on aille toujours dans la même direction. C'est vrai que ce projet vend beaucoup de rêves, l'idée est magnifique, mais à un moment donné est-ce que l'on est vraiment prêt à toujours aller dans ce sens, à toujours mettre de l'argent sans avoir de projet concret ? On n'enterre pas le projet, on aimerait juste que la Municipalité revienne avec un projet un peu mieux construit, avec un projet où on sait exactement où l'on va, dans quelle direction. Alors il est vrai qu'il y a de superbes idées, et c'est magnifique. La boucherie est aussi une superbe idée, mais cela fait des années qu'à Gland il y a des locaux qui sont vides, et qu'apparemment un boucher ou d'autres commerces ne viennent pas s'installer ici. Et ces locaux vides sont toujours là à Gland et ne se remplissent pas. Alors peut-être que les loyers sont un peu chers, mais cela ne va pas changer grand-chose; la Commune ne va quand-même pas pouvoir les baisser énormément, cela ne va pas ramener beaucoup plus de commerces. Donc elle pense qu'à ce niveau-là il va y avoir un problème également sur long terme et que cela ne va pas être rentable.

Ensuite, pour la petite histoire, et c'est une parenthèse, il faut quand-même juste dire que les bâtiments ont été construits avec du béton qui vient de Lons-le-Saunier, alors qu'il y a du béton qui est construit juste à côté. Pour une Commune qui veut aller dans la direction écologique, elle trouve que c'est quand-même un peu drôle de vouloir acheter un bâtiment qui ne l'est pas.

- M. Gilles Davoine : répond qu'au niveau du besoin, comme cela a déjà été dit, il y a une salle communautaire qui doit se faire à cet endroit parce que le Conseil l'a décidé, et la Municipalité en est très heureuse. Il s'agit donc là d'une obligation. Alors il entend Mme Véronique Villaine qui dit non, qu'il faut attendre. Il entend qu'il y en a qui disent non, qu'il faut que la Municipalité vienne avec un projet. L'urgence est justifiée par le fait que la société est en liquidation. Comme le sujet n'est pas revenu, il croit que cela a été bien compris maintenant par les Commissions que la liquidation n'est pas quelque chose dont il faut avoir peur, ce n'est pas une faillite. Il s'agit juste d'une société qui va disparaître parce qu'elle avait une durée de vie établie pour un projet comme celui-ci. Et cette urgence fait que la Municipalité n'arrive pas ici avec un projet pour le rez-de-chaussée. En ce qui concerne la salle communautaire, c'est quelque chose qui est voulu et la Municipalité sait ce que cela va donner, c'est décrit, certes pas dans tous les détails, mais ce sera quelque chose d'ample, et c'est quelque chose dont on a besoin. Il est vrai que l'information complète sur ce qu'il va y avoir au rez-de-chaussée n'est pas donnée. Mais cela n'empêche qu'effectivement M. Patrick Messmer a déposé une interpellation, dont la réponse de la Municipalité sera donnée ce soir, qui demande justement à la Municipalité ce qu'il va y avoir comme commerces. Mais la vraie réponse à cela est que la Municipalité n'en sait rien, parce qu'elle ne pilote pas cela. Ce sont les promoteurs qui décident ce qu'ils mettent à ces endroits-là. Cela doit effectivement être du commerce, c'est l'obligation légale qui ressort du Plan d'affectation, mais pour le

reste la Municipalité ne peut rien choisir. La seule possibilité qu'elle aurait de choisir, et bien c'est justement d'être propriétaire. Donc finalement la Municipalité répond quelque part à ce genre d'interpellation en disant qu'elle souhaite devenir propriétaire pour pouvoir choisir, parce que bien sûr que les surfaces qui sont vides dépendent du loyer. Bien sûr que le loyer est trop cher, bien sûr que le boucher ne va pas s'installer parce que non seulement il va payer un loyer trop élevé, mais en plus il va devoir équiper le local. Et la Municipalité pourrait ainsi dire que si elle veut un boucher ou autre chose, sans toutefois subventionner ou fausser la concurrence. Par contre, en tant que propriétaire, elle pourrait venir est dire que ce local-là sera équipé par exemple pour un boucher, qui pourra ainsi venir parce que la Municipalité aura décidé, en tant que propriétaire, qu'elle a besoin de la maîtrise du foncier et c'est par cela qu'elle pourra justement maîtriser les personnes qui vont venir ou pas. Et c'est cela qui est important ici.

Après, s'agissant de tout le complexe, il veut bien que l'on applaudisse le côté que ce n'est pas bien parce que c'est du béton qui ne vient pas d'à côté, c'est juste, Mme Léonie Wahlen a raison, c'est décevant, c'est dommage. Mais à partir du moment où l'on va avoir une salle communautaire dans ce quartier-là, parce que le Conseil communal a demandé que ce soit mis comme cela dans le Plan d'affectation et que la Municipalité n'aura pas le choix, il sent qu'il va y avoir du béton qui viendra de Lons-le-Saunier dans cette salle communautaire, on ne va pas pouvoir y échapper.

Ce qui est sûr, c'est que si la Commune devait louer cette salle, cela coûtera plus cher. Tout le monde sait ici, locataires et propriétaires, que quand on loue on fait un rendement. Et donc soit on le loue les locaux déjà équipés et l'équipement sera payé dans le loyer, soit on paie aussi l'équipement. Comme chacun le sait, au taux d'intérêt actuel qui est de moins de 0,9 % pour les emprunts, il vaut mieux être propriétaire que locataire, en sachant que l'on doit avoir une salle communautaire à cet endroit-là. Ensuite, s'agissant de la surface commerciale, il n'y a aucun chèque en blanc puisque les Conseiller-ère-s savent très bien que la Municipalité devra leur présenter un préavis, et à ce moment-là, si les Conseiller-ère-s ne voudront pas payer ceci ou cela pour mettre ce commerçant-là ou ce type de commerce, et bien il-elle-s refuseront ce préavis et diront qu'il-elle-s ne sont pas d'accord de dépenser cette somme-là pour faire cela. La Municipalité sera obligée de revenir vers le Conseil, il n'y a aucun chèque en blanc.

Il revient donc sur les propos de la Commission technique : besoins, informations, négociations. Le besoin est donné par le Conseil communal lui-même sur la salle communautaire et par le fait de devoir maîtriser le foncier. L'information est complète dans le préavis lui-même, c'est-à-dire que la Commune reprendrait effectivement le contrat d'entreprise totale, c'est tout à fait détaillé, il n'y a pas de risque, il n'y a pas de problème. Mais il est vrai que, s'agissant de la surface commerciale, la Municipalité va devoir revenir vers le Conseil parce que l'urgence fait que, il l'admet volontiers, la Municipalité a été prise par cette obligation d'acheter là, maintenant. Cette dernière n'a pas tous les éléments, n'a pas pu discuter de tout ce qu'elle pouvait mettre au niveau de la durée, mais elle y réfléchit et reviendra vers le Conseil, c'est une obligation.

S'agissant de la négociation, il informe les Conseiller-ère-s d'un point qui n'a peut-être pas été repris mais qui avait été signalé en Commission : il y a actuellement un acte de vente signé par un acheteur pour ce bâtiment, mais ce n'est pas la Commune puisque le Conseil communal ne l'a pas encore autorisée à l'acheter. Cet acheteur-là a signé, mais comme les promoteurs préféreraient avoir la Commune, il y a une clause dans l'acte d'achat qui stipule que si avant fin mai la Commune se porte acquéreuse, elle passe devant, et cela lui a été confirmé par le notaire. Mais il n'y a pas eu de négociation. C'était le même prix que les autres bâtiments et les promoteurs ont un acheteur. Il y a juste le fait que la Commune travaille depuis longtemps avec ces derniers et qu'ils voient d'un bon œil le fait que la Commune s'installe dans le bâtiment A5.1 pour proposer des choses qui sont selon eux intéressantes pour le futur quartier. Comme ils vont aussi faire de la location, ils seraient contents que les futurs locataires vivent aussi bien dans ce quartier, avec cet avantage immense du A5.1 qui est à cet endroit-là, proche de la place publique. Alors que si la Commune attend sur le A5.2 par exemple, elle n'aura peut-être rien, il ne sait pas s'il sera possible de louer quelque chose. Parce que non seulement la location coûtera plus cher, mais en plus la Commune pourrait se faire virer. Personnellement il fait du droit du bail et il y a régulièrement des gens qui voient leur bail être résilié, qui demandent une prolongation, mais au bout du compte le propriétaire peut toujours récupérer son bien, par exemple si

les voisins venaient à dire que la salle communautaire engendre trop de bruit. Donc si la Commune loue, il y aura peut-être un moment où il n'y aura plus de salle communautaire, et la Commune ne pourra pas relouer parce que tout sera pris et qu'il n'y aura donc pas d'alternative. Et cela est aussi l'un des problèmes que la Municipalité pourra essayer d'éviter en devenant propriétaire de ce bâtiment. On voit donc ici tous les éléments. Les propriétaires du bâtiment A5.2 veulent louer ce dernier, et la Municipalité devra donc revenir dans l'urgence vers le Conseil parce que les propriétaires du bâtiment lui ont dit qu'ils souhaitent le mettre en location maintenant, et donc si la Commune veut l'acheter, il faut le dire toute suite, sinon la mise en location va débiter car après ils seront trop serrés par rapport à la construction du bâtiment.

Enfin, il s'agit de l'achat d'un bâtiment qui est certes brut, mais qui est un « brut + », c'est-à-dire que, comme les Conseiller-ère-s ont pu le voir dans le prix, il y a déjà le chauffage au sol et les sanitaires. Et comme c'est un bâtiment avec beaucoup de vitrages, les aménagements directs qui vont venir après seront en vérité assez légers. Mais la Municipalité devra de toute façon revenir vers le Conseil communal.

Il invite donc vraiment les Conseiller-ère-s à comprendre qu'il y a une vraie opportunité, que cet achat se fait au prix du marché. Il a été dit que ce n'était pas une bonne affaire; ce n'est pas que c'est une bonne affaire, ce n'est ni une bonne ni une mauvaise affaire, c'est le prix du marché. Mais c'est une opportunité, et il n'y en aura peut-être pas d'autre. Cela répond aux besoins exprimés par le Conseil communal de salle communautaire, et cela coûtera moins cher qu'une éventuelle location. C'est plus sûr, et la Commune va pouvoir maîtriser le foncier et maîtriser ce qu'elle souhaite mettre dans cette surface commerciale située à l'entrée du secteur. Le Conseil communal dispose, mais il invite vraiment les Conseiller-ère-s à accepter ce préavis.

- Mme Isabelle Monney : souhaite également intervenir par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure, comme quoi la Municipalité n'avait pas de vision. Elle aimerait juste dire aux Conseillers de regarder le programme de législature, qui a été écrit en 2016. Dans ce programme, la Municipalité a décidé de mettre l'humain au centre de la ville de Gland, au centre de ses préoccupations. Il est parlé de maisons de quartier, de vivre-ensemble, de solutions simples pour permettre à la population de se rencontrer, de places qui soient beaucoup plus accueillantes. C'est exactement cela que la Municipalité essaie de faire. Cette dernière a vraiment entendu, de par l'association d'Eikenøtt et d'habitants d'Eikenøtt qui aimeraient se rencontrer mais qui n'ont pas de salle communautaire. Ici la Municipalité a l'opportunité d'en proposer une au niveau du quartier de « La Combaz ». Elle a personnellement déjà participé à 2 séances, dont l'une avec Mme la Municipale Christine Girod, avec les développeurs du quartier et les propriétaires actuels, qui ont vraiment une idée très claire de ce qu'ils veulent permettre à l'association. Ils ont déjà travaillé sur la façon dont ils pourraient éventuellement trouver des montants qui seraient alloués à cette association pour qu'elle puisse commencer à démarrer, pour qu'elle puisse commencer à fédérer, et elle pense que là il y a vraiment l'opportunité de promouvoir cette salle communautaire, et c'est le but dorénavant, au niveau des quartiers, de présenter ce genre de possibilité. Elle encourage donc vivement les Conseiller-ère-s à soutenir ce préavis.
- Mme Regina Bovet : relève qu'à la page n° 11 du préavis – qu'elle trouve d'ailleurs très intéressant, pour une fois elle est tout à fait d'accord – il lui manque quelques éléments. Il est mentionné combien coûte l'ascenseur et d'autres choses, elle ne va pas tout dire en détail, pour un total des coûts annuels d'exploitation s'élevant plus ou moins à CHF 27'900.-. Elle aimerait savoir, pour les bâtiments de A1.1 au A5.4, s'il s'agit d'une seule parcelle ou s'il y en a plusieurs. Autrement dit, tout le monde sait que, quand on est propriétaire par étage, donc une PPE, il y a des frais relatifs au terrain. Et sa question est de savoir s'il y aura des frais de terrain et, dans l'affirmative, à combien ceux-ci s'élèvent-ils. Il faudrait aussi tenir compte de cela, parce que s'il y a du terrain à ajouter, il serait intéressant de le savoir.
- Mme Isabelle Monney : répond que le prix du terrain est compris avec le bâtiment. Ce ne sera donc pas une PPE et la Commune sera propriétaire de tout ce bâtiment.
- M. Patrick Messmer : déclare qu'encore une fois on n'a pas besoin d'enterrer le dossier. Les membres de la Commission technique pensent simplement qu'il est un peu précipité et imprécis. Mais il a bien été noté dans le rapport que les membres de la Commission technique restaient ouverts à de nouvelles propositions.

Et puis il aimerait quitter son rôle de premier membre-rapporteur pour reprendre celui de Conseiller. Et il aimerait parler à l'Assemblée d'un sujet qui l'interpelle, qui est celui de la négociation. Dans le préavis précédent, on a discuté, on s'est rendu compte que, pour certain-e-s, la négociation du précédent préavis était discutable. Lui il pense, à titre personnel, que ce point aurait dû être négocié avant, au moment du Plan de quartier. Alors on est certainement responsable de ne pas l'avoir fait plus tôt. Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. Et puis il raconte simplement un exemple, et il reprend celui du WWF. Il y a 40 ans – il parle d'un temps que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître – le terrain avait été octroyé au WWF sauf erreur pour CHF 1.- le m² à la suite d'une faillite. Cela ne les a pas empêchés de le revendre à la Commune pour CHF 17 Mios. Alors il espère, et c'est vraiment un vœu personnel qu'il a pour l'avenir, que la Municipalité soit plus stricte et plus serrée dans ses négociations.

- M. Abdoul Ghani Esreb : aimerait savoir pourquoi la Municipalité n'a pas pensé à acheter ce bien lorsqu'elle a acheté le A5.4 pour la garderie. Pourquoi n'a-t-elle pas pensé à acquérir ce bâtiment à ce moment-là ?
- Mme Isabelle Monney : répond qu'au moment où le bâtiment A5.4 a été acquis, la Municipalité avait annoncé au Conseil communal que, concernant la salle communautaire, elle allait se retourner, pour devenir propriétaire, lors de la 2^{ème} étape du quartier de « La Combaz ». Elle avait pris langue avec les Retraites populaires, qui lui avait pour ainsi dire promis qu'une salle communautaire pourrait prendre place dans leur bâtiment, lequel est vraiment très proche de la place publique, ce qui était l'un des intérêts vraiment prépondérants. Malheureusement, la Municipalité a tout récemment appris de la part des Retraites populaires que la vision de leur société était de faire de la location et non pas de la vente. A ce moment-là, comme l'a dit M. le Municipal Gilles Davoine, cela a vraiment posé un problème à la Municipalité de ne pas pouvoir être propriétaire et de devoir peut-être subir de la part du bailleur, un jour ou l'autre, une volonté de sa part de ne plus louer la salle communautaire à la Commune. C'est pour cela que la Municipalité est retournée vers les développeurs de la première partie du quartier et qu'elle a appris que le bâtiment A5.1, qui est le plus proche de la place publique, était en vente. C'est pour cela qu'elle a commencé à entrer en discussions avec eux, et finalement, lorsqu'elle a voulu présenter son préavis, la Municipalité avait l'idée de le présenter comme d'habitude, avec un première puis une deuxième lecture. Et c'est là qu'elle a appris que la société était en liquidation, qu'elle devait clôturer toutes ses positions immobilières d'ici au mois de juin et qu'il était extrêmement important d'avoir un acquéreur au plus tard à la fin mai. Et ils l'ont cet acquéreur. Et là finalement, après des discussions, ils ont été d'accord d'octroyer à la Municipalité un délai à fin mai. Donc c'est très clair : si ce soir le Conseil dit non à ce bâtiment, la Municipalité va en informer les propriétaires et ils vont alors le vendre à un fonds d'investissement. Et la Commune n'aura pas de salle communautaire.
- M. Jérôme Frachebourg : aimerait quand-même insister sur l'aspect opportunité. On nous dit que ce n'est pas assez abouti, que c'est flou, qu'il faut revenir avec quelque chose de mieux. Et puis quel est le plan B ? Parce que les opportunités dans ce quartier-là, il n'y en a pas 36 mille, elles ont d'ailleurs été évoquées. Là on a le bâtiment le mieux placé pour faire une salle communautaire. Il rappelle aussi que c'est le Conseil communal lui-même qui a voulu de cette salle communautaire, qui a amendé le Règlement du PPA. Donc c'est bien de revenir, mais il aimerait bien savoir ce que l'on fait sinon ? Parce que cette opportunité-là ne va pas se représenter. S'agissant des autres bâtiments, et bien soit on les loue, mais comme cela a été évoqué, le fait d'être locataire n'est pas du tout la même position que d'être propriétaire. Personnellement, il pense vraiment qu'il ne faut pas laisser passer cette occasion, laquelle ne va pas se représenter. C'est la meilleure situation dans le quartier. Il y a aussi l'opportunité d'influer sur le quartier en étant par la suite propriétaire de 2 bâtiments. Il encourage les Conseiller-ère-s à accepter l'acquisition de ce bâtiment.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- La discussion est ouverte sur l'amendement proposé par la Municipalité, soit d'amortir le patrimoine « administratif » et non pas le patrimoine « financier ».
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur l'amendement présenté par la Municipalité. Le président rappelle que quelle que soit l'issue du vote sur l'amendement, les Conseiller-ère-s restent libres ensuite quant à leur vote au sujet du préavis amendé ou non.

Décision

À une large majorité, 5 avis contraires, 2 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte l'amendement proposé par la Municipalité.

- La discussion est ouverte sur le préavis amendé.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur le préavis amendé.

Décision

Par 35 oui, 23 avis contraires, 2 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis n° 100 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'acquisition du bâtiment A5.1 du quartier « La Combaz », sis sur la parcelle n° 4311 et destiné à l'aménagement d'une salle communautaire et d'une surface commerciale, amendé, soit :

- I. d'accorder le crédit d'investissement de CHF 2'296'600.- et d'autoriser la Municipalité à faire l'acquisition du bâtiment A5.1 du quartier « La Combaz », sis sur la parcelle n° 4311;
- II. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme de CHF 396'278.- sur le fonds de réserve « Équipement Communautaire » afin d'amortir le patrimoine ~~financier~~ administratif et d'utiliser un montant équivalent de disponibilités pour financer le projet;
- III. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 1'900'322.-.

PRÉAVIS – PREMIÈRE LECTURE

9. Préavis municipal n° 95 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'élaboration d'un plan directeur de la mobilité et du stationnement

- La séance est fixée au lundi 10 mai 2021 à 18h30, à la salle Mont-Blanc du Bâtiment du Montoly, en compagnie du Municipal responsable, M. Michael Rohrer. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Patrick Wegmann, UDC

Membres : Mme Christelle Giraud-Nydegger, GdG – M. Olivier Moulin, GdG – Mme Anna Beutler, PLR – M. Rupert Schildböck, PS-Les Verts-POP.

- La discussion est ouverte.
- M. Patrick Wegmann : remercie tout d'abord les groupes GdG et PLR de lui avoir répondu, car il a anticipé un peu en avance certaines questions. Il attend des nouvelles de la plateforme PS-Les Verts-POP pour savoir si elle a des questions relatives à ce préavis et, si tel est le cas, de les lui faire parvenir d'ici demain.
- Mme Véronique Villaine : estime que les questions doivent être posées lors de la séance du Conseil et non pas seulement être envoyées aux Commissionnaires, mais bon. Elle a une question par rapport à ce préavis : elle aimerait que la Commission se penche sur comment s'intègre ce préavis avec le préavis précédent sur l'étude du TUG, avec le postulat déposé par M. Rasul Mawjee lors de la dernière séance du Conseil, et avec tous les sujets qui tournent autour, ceci afin d'être sûr que tout part dans la même direction et que tout ne se fait pas en parallèle, mais converge bien vers le même but.
- M. Samuel Freuler : aimerait s'assurer que, dans le cadre de cette étude, soient prises en compte les nouvelles règlementations de la zone 30 km/h, lesquelles sont entrée en vigueur au début de cette année, soit que l'on a le droit de faire des priorisations dans les zones 30 km/h et non plus seulement des priorités de droite. Dans ce cadre-là, il aimerait qu'on étudie spécifiquement aussi la rue de la Gare, qui pourrait être transformée en voie verte par exemple, en étant prioritaire du haut en bas, et faire un lien entre la zone 20 km/h de la gare et la future zone 20 km/h du Vieux-Bourg. Ensuite il aimerait aussi

que la Commission se penche sur le bureau qui a été choisi, parce que d'après le préavis, la seule chose qui le qualifie est que l'offre est la plus avantageuse. Il aimerait juste être sûr aussi que ce sont des gens très compétents.

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : a toute une série de questions. Elle aimerait savoir si la Municipalité va ouvrir le périmètre du Plan directeur de mobilité aux véhicules 4 roues ou 2 roues électriques, puisque le préavis ne mentionne nulle part la mobilité électrique. D'autre part, si cette dernière venait à être prise en compte dans l'élaboration de ce Plan directeur, la Confédération ou le Canton proposent-ils des accompagnements spécifiques ou des soutiens financiers ? D'autre part, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) propose-t-elle un accompagnement dans le cadre de l'élaboration de ce préavis, voire des soutiens financiers spécifiques également ? Dans le préavis, il est mentionné la patinoire, alors que le projet n'a pas encore été soumis au Conseil communal. En outre, le préavis parle du Plan directeur de mobilité douce de 2006. Y a-t-il la possibilité d'en obtenir une copie ?
- Mme Béatrice Saxer Brown : aimerait également que la Commission se penche sur une problématique qui continue et qui n'a toujours pas été réglée, c'est-à-dire la rue du Perron et la Vy-Creuse. Il y a actuellement une pétition qui a été signée par plus de 100 personnes de toute cette région, qui est donc une route à 50 km/h, qui se trouve quelque part à la Municipalité et qui contient beaucoup de bonnes idées et de remarques, et elle aimerait que la Commission puisse en tenir compte.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10. Préavis municipal n° 96 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour :

- **les études de l'agrandissement des collèges de Grand-Champ et Mauverney A + B;**
- **la construction d'un deuxième étage sur l'UAPE de Mauverney C**

- La séance est fixée au lundi 10 mai 2021 à 19h00, à la salle des maîtres du Collège de Mauverney A, en compagnie des Municipaux responsables, Mme Christine Girod et M. Thierry Genoud. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Jean-Philippe Genoud, GdG

Membres : Mme Anik Freuler, GdG – M. Timothée Haesslein, PLR – M. José Caiano, PS-Les Verts-POP – Mme Carmen Maquelin, UDC,

+ Commission des finances.

- La discussion est ouverte.
- Mme Anik Freuler : aimerait savoir pourquoi il y a une telle différence entre le chiffre de CHF 200'000.- qui était indiqué au budget 2021 pour cette étude, comparé au CHF 5 Mios environ annoncés dans ce préavis. Elle aimerait aussi comprendre pourquoi, quand on regarde les préavis concernant les Perrerets, soit les préavis n° 109/2011 ou 96/2016, qui faisaient état de CHF 1 Mio et de CHF 600'000.- d'honoraires, il y a une telle différence avec ces CHF 5 Mios. Elle voudrait savoir, pour les diagnostics amiante, pourquoi Mauverney A et B est plus cher que Grand-Champ alors qu'il n'y a pas d'amiante à Mauverney B. S'agissant de la cuisine, elle aimerait savoir pourquoi il y a une telle différence avec celle de la salle communale, qui servira à réchauffer des plats, avec un budget moindre que celui de la salle communale, CHF 95'000.-, alors qu'il devrait théoriquement y avoir un peu plus d'utilisation. Mais elle a appris qu'en fait les plats étaient livrés chauds, donc pourquoi faut-il investir un tel montant ? Pour Mauverney C, il est fait mention de la pose d'un étage supplémentaire en juillet 2022, pendant lequel bien évidemment le bâtiment sera inutilisable pour des questions de sécurité. Elle aimerait savoir s'il faudra dès lors envisager des Portakabin pour La Ruche, et donc engendrer un coût additionnel.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

11. Préavis municipal n° 97 relatif à l'exploitation des espaces culturels de Grand-Champ

- La séance est fixée au lundi 10 mai 2021 à 19h00, à la Salle des Colonnes à Grand-Champ, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Isabelle Monney. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Nikhil Duella, PS-Les Verts-POP

Membres : Mme Fabienne Bill, GdG – M. Patrick Messmer, GdG – M. Michel Girardet, PLR – M. Maurizio Di Felice, UDC,

+ Commission des finances.

- La discussion est ouverte.
- M. Olivier Moulin : a juste une petite question pour la Commission. On parle de relocaliser parfois ou relocaliser toujours le Ciné Senior dans cette salle. Alors il comprend bien l'utilité de cette salle, mais est-elle en concurrence avec la salle confortable de cinéma que l'on a ? Il ne comprend pas très bien l'intérêt d'aller sur des chaises qui seront forcément moins « cinéma » que ce qu'il y a actuellement.
- M. Daniel Calabrese : va rebondir sur les chaises, il n'espère pas trop fort. Il voit qu'il est prévu des chaises pliantes. Il est vrai que, lors des projections ou des spectacles qui seront organisés, il ne faudrait pas que le fait de tenir 2 heures sur des chaises soit la seule chose que les spectateurs aient ressenti durant le spectacle. Il pense qu'il vaut mieux mettre des choses un peu plus confortables, quitte à y mettre un peu plus d'argent. Alors il ne sait pas ce qui est prévu, mais rôle à la Commission de savoir ce qui est prévu et s'il y a lieu d'amender le préavis pour en faire quelque chose qui soit à la hauteur de ce que l'on attend.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : se demande s'il est envisageable, dans le secteur culturel, de réfléchir à des partenariats privé-public pour ce type de dépenses.
- Mme Anik Freuler : aimerait savoir comment sera sécurisé le piano-concert et ce qui est prévu en termes d'utilisation et de quantité. Et puis, comme le mobilier sera remplacé, qu'advient-il de celui-ci ?
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

AUTRES OBJETS

12. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Martin Ahlström intitulé « Pour un partenariat public-privé en vue du financement des courses d'école, camps, activités culturelles, sorties, autres excursions ou voyages d'études organisés par les établissements scolaires » et nomination d'une Commission

- La séance est fixée au lundi 17 mai 2021 à 19h00, à la Salle de conférence n° 2 du Bâtiment du Montoly 3, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Christine Girod. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : Mme Véronique Villaine, PS-Les Verts-POP

Membres : Mme Regina Bovet, GdG – M. Evan Lock, GdG – M. Martin Ahlström, PLR – M. Patrick Wegmann, UDC.

- La discussion est ouverte.

- Mme Véronique Villaine : n'a absolument pas pensé qu'une réunion entre les présidents et chefs de groupe est prévue le 17 mai, et elle a donc une collision d'agenda. C'est donc M. Nicolas Aeschmann qui prendra sa place de premier membre dans la Commission.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

13. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Patrick Messmer relative aux récentes ventes et conséquences directes, du plan de quartier « La Combaz »

- Le président demande à M. Patrick Messmer s'il est satisfait de la réponse.
- M. Patrick Messmer : se plaît de constater, dans la réponse de la Municipalité, que le règlement sera scrupuleusement respecté et surveillé. Il lui plaît de constater que s'agissant des surfaces commerciales, malgré la situation quelque peu particulière que nous traversons aujourd'hui, la Municipalité sera attentive quant aux attributions et à la situation économique. Il est de bon augure que le Plan de quartier contienne 60 % de surfaces de plancher et 40 % d'activités et que, de ce fait, il n'y aura aucune dérogation possible, et que la Municipalité mettra tous les moyens pour maintenir et respecter au plus près les objectifs premiers du Plan de quartier. Il salue donc, également dans la réponse, les 20 % de loyers abordables ainsi que les critères d'attribution. Idem pour les 12 logements protégés. Il prend bonne note également qu'il n'y aura pas d'autres investissements prévus par la Ville à court et à moyen terme. Il remercie la Municipalité pour la précision et le travail qu'elle a accompli sur les questions qu'il a posées.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

14. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Angelita Galvez, pour la Plateforme PS-Les Verts-POP, intitulée « Quel avenir pour les cartes journalières CFF vendues par les communes ? »

- Le président demande à Mme Angelita Galvez si elle est satisfaite de la réponse.
- Mme Angelita Galvez : déclare que la plateforme PS-Les Verts-POP remercie la Municipalité pour sa réponse et espère que cette dernière suivra attentivement l'évolution des négociations entre les différents partenaires.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

15. Rapport de la Commission chargée d'étudier la proposition d'indemnités et de vacations du Conseil communal et du Bureau du Conseil pour la législature 2021-2026

- M. Victor Braune, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle les vœux présentés par dite Commission, qui sont les suivants :
 - Que le statut du secrétaire, vis-à-vis de l'Administration communale et au regard de son statut d'employé, dans ses aspects administratifs comme hiérarchiques, soit clarifié y compris dans les futurs contrats de travail qui seront signés. La clarification doit notamment porter sur l'indépendance vis-à-vis des cadres de l'Administration, sur la couverture pour les accidents, la maladie et l'accès aux indemnités chômage, les voies en cas de litige et l'accès à une médiation.

- Que le contenu du contrat de travail, vierge de toute information personnelle du secrétaire signataire, puisse être obtenu par le Bureau et le cas échéant par les Conseiller-ère-s le demandant.
- Que les Conseiller-ère-s communaux-ales et les autres personnes obtenant une rémunération puissent savoir comment les traiter sur le plan fiscal, notamment les subtilités de déclaration. Une éventuelle note explicative pourrait être jointe au certificat de salaire des Conseiller-ère-s remplissant les conditions pour la déclaration d'impôts, à savoir ayant touché un montant suffisamment élevé.

Il lit ensuite les amendements présentés par la Commission, soit :

- Les jetons de présence du Conseil communal sont fixés à CHF ~~50~~ 40.- / séance.
- Les vacations pour les séances de Commission et de Bureau sont fixées à CHF ~~35~~ 40.- / heure.
- Le secrétaire suppléant reçoit une rémunération fixe (...). Il est rémunéré CHF ~~35~~ 40.- / heure pour tout travail de remplacement du secrétaire.
- L'huissier suppléant reçoit une rémunération fixe (...). Il est rémunéré CHF ~~35~~ 40.- / heure pour tout travail de remplacement de l'huissier.

Puis il lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter la proposition d'indemnités et de vacations du Conseil communal et du Bureau du Conseil pour la législature 2021-2026 avec les amendements proposés.

- Le président constate que la Commission technique recommande aux Conseiller-ère-s d'accepter la proposition telle que présentée mais que 4 amendements sont proposés.

La procédure sera la suivante : ouverture de la discussion sur la proposition en général et sur le rapport de la Commission, puis ouverture de la discussion sur les amendements et vote sur ces derniers, et finalement ouverture de la discussion sur la proposition amendée ou non, puis vote sur cette dernière.

- La discussion est ouverte sur la proposition en général.
- M. Yves Froidevaux : souhaite intervenir sur le statut de la secrétaire mentionné dans les vœux, puisque la question risque de se poser très rapidement. Avec le salaire proposé – qu'il invite évidemment à accepter aujourd'hui – nous dépassons le seuil d'entrée LPP qui est à CHF 21'330.- sauf erreur. La secrétaire devra donc probablement être soumise à une Caisse de pension, et probablement à la CIP. Dès lors, sa question de statut plein et complet de personne qui est dans l'Administration communale devrait à son avis assez rapidement être clarifiée puisque la CIP va demander si c'est du personnel communal ou pas. Ou il faudra faire une autre caisse de pension privée, ce qui posera d'autres problèmes en termes d'égalité de traitement. Il ne peut donc qu'inciter la Municipalité et le Bureau à régler la question du contrat de travail de la secrétaire. Il pense que ce n'est pas parce qu'elle est rattachée à l'Administration que, en terme hiérarchique notamment et d'indépendance, cela pose le moindre problème par rapport au Bureau et finalement à la fidélité qu'elle doit au Conseil communal avant qu'à la Municipalité. Donc voilà, il lui semble que c'est un point sur lequel il faudra assez rapidement travailler, puisque la secrétaire sera soumise à la Caisse de pension, et tant mieux d'ailleurs aussi qu'il y ait ce passage et une reconnaissance, une rente pour la suite, donc c'est une bonne chose.
- M. Gérald Cretegy : voudrait juste répondre à ce vœu, qui répond en fait déjà à une réalité existante, puisque le traitement administratif de la secrétaire est déjà réalisé par la Bourse communale, et elle est donc déjà englobée administrativement dans le secteur communal. Reste effectivement à éclaircir et à clarifier la question de séparation des pouvoirs liés à la secrétaire, même si c'est déjà quasiment le cas dans les faits. Certaines communes ont déjà émis quelques clarifications à ce niveau-là, ce sont donc des choses qui ne posent en principe aucun problème, si cela peut juste calmer le jeu.
- M. Jérôme Frachebourg : déclare, pour rendre à César ce qui est à César, ou plutôt à Samuel ce qui est à Samuel, qu'il est mentionné en page n° 5 du rapport qu'il était lui-même intervenu pour obtenir une clarification sur la fiscalité des jetons de présence. Alors il était bien intervenu, mais c'était pour demander une augmentation des vacations des Commissions, ce à quoi la Commission a donné suite. Par contre, pour ce qui est de la fiscalité, c'est M. Samuel Freuler qui était intervenu. Voilà ce qu'il tenait à rectifier.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- La discussion est ouverte sur le premier amendement proposé par Commission technique, soit de fixer les jetons de présence du Conseil communal à CHF 40.- / séance au lieu des CHF 50.- / séance proposés.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur le premier amendement.

Décision

Par 32 oui, 24 avis contraires, 4 abstentions significatives, le Conseil communal accepte le premier amendement proposé par la Commission technique.

- La discussion est ouverte sur le deuxième amendement proposé par Commission technique, soit de fixer les vacations pour les séances de Commission et de Bureau à CHF 40.- / heure au lieu des CHF 35.- / heure proposés.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur le deuxième amendement.

Décision

À une très large majorité, 3 avis contraires, 1 abstention significative, le Conseil communal accepte le deuxième amendement proposé par la Commission technique.

- La discussion est ouverte sur le troisième amendement proposé par Commission technique, soit de fixer la rémunération du secrétaire suppléant, pour tout travail de remplacement du secrétaire, à CHF 40.- / heure au lieu des CHF 35.- / heure proposés.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur le troisième amendement.

Décision

À une large majorité, 4 avis contraires, 6 abstentions significatives, le Conseil communal accepte le troisième amendement proposé par la Commission technique.

- La discussion est ouverte sur le quatrième amendement proposé par Commission technique, soit de fixer la rémunération de l'huissier suppléant, pour tout travail de remplacement de l'huissier, à CHF 40.- / heure au lieu des CHF 35.- / heure proposés.
- M. Rasul Mawjee : précise que ce qui avait été discuté au sein du Bureau lors de la préparation de cette proposition, c'était qu'effectivement l'huissier suppléant vient au Conseil et reste ici pendant toute la durée de la séance. Il intervient actuellement comme perchiste et n'avait droit jusqu'à maintenant qu'à CHF 40.- pour toute la soirée. Le Bureau a estimé que ce n'était pas judicieux de demander à un suppléant de rester là en attente pour toute une soirée, qu'il soit rémunéré au tarif horaire et pour le nombre d'heures qu'il passe au Conseil communal. Ici, le texte dit que « *L'huissier suppléant reçoit une rémunération fixe* ». Alors est-ce qu'il est payé pour le nombre d'heures qu'il fait là, ou est-ce qu'il reçoit une vacation de CHF 40.- ?
- M. Victor Braune : répond, pour clarifier le texte, qu'en tant que tel il n'a pas repris l'ensemble des phrases, mais que l'amendement concerne bien les conclusions de la proposition du Bureau. Si on lit le point VIII., il est mentionné « *L'huissier suppléant reçoit une rémunération fixe de CHF 600.- / an. Il a droit aux vacations de présence aux séances du Conseil communal, ainsi qu'aux indemnités pour les votations et élections. Il est rémunéré CHF ~~35~~ 40.- / heure pour tout travail de remplacement de l'huissier* ». L'idée est simplement que toutes les personnes touchant des vacations reçoivent la même somme. Voilà pour les clarifications.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur le quatrième amendement.

Décision

À une large majorité, 5 avis contraires, 5 abstentions significatives, le Conseil communal accepte le quatrième amendement proposé par la Commission technique.

- La discussion est ouverte sur la proposition amendée.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur la proposition amendée.

Décision

À une très large majorité, aucun avis contraire, 2 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte la proposition d'indemnités et de vacations du Conseil communal et du Bureau du Conseil pour la législature 2021-2026, soit :

- d'accepter les amendements des points I., II., IV. et VIII.;
 - d'accepter la proposition amendée d'indemnités et de vacations du Conseil communal et du Bureau du Conseil pour la législature 2021-2026 ;
- I. Les jetons de présence du Conseil communal sont fixés à CHF ~~50.-~~ 40.- / séance.
 - II. Les vacations pour les séances de Commission et de Bureau sont fixées à CHF ~~35.-~~ 40.- / heure.
 - III. Les indemnités pour le dépouillement des votations et élections sont fixées à CHF 35.- / heure.
 - IV. Le président du Conseil reçoit une rémunération fixe correspondant à 10 % d'un ETP dont le salaire serait de CHF 63'000.-, soit CHF 6'300.- / an. Il a droit aux jetons de présence, aux vacations pour les activités du Bureau ainsi qu'aux indemnités pour les votations et élections.
 - V. Le secrétaire du Conseil reçoit une rémunération fixe correspondant à 37,5 % d'un ETP dont le salaire serait de CHF 63'000.-, soit CHF 23'625.- / an, ainsi que CHF 1'000.- / an pour le matériel informatique. Il a droit aux indemnités pour les votations et élections.
 - VI. Le secrétaire suppléant reçoit une rémunération fixe de CHF 600.- / an. Il a droit aux vacations - non cumulables - de présence aux séances du Conseil communal, aux vacations pour les activités du Bureau ainsi qu'aux indemnités pour les votations et élections. Il est rémunéré CHF ~~35.-~~ 40.- / heure pour tout travail de remplacement du secrétaire.
 - VII. L'huissier reçoit une rémunération fixe correspondant à 5 % d'un ETP dont le salaire serait de CHF 63'000.-, soit CHF 3'150.- / an. Il a droit aux indemnités pour les votations et élections.
 - VIII. L'huissier suppléant reçoit une rémunération fixe de CHF 600.- / an. Il a droit aux vacations de présence aux séances du Conseil communal, ainsi qu'aux indemnités pour les votations et élections. Il est rémunéré CHF ~~35.-~~ 40.- / heure pour tout travail de remplacement de l'huissier.
 - IX. Les Conseillers sont rémunérés par les jetons de présence lorsqu'ils sont présents au Conseil communal et par les vacations lorsqu'ils participent et sont présents aux Commissions. Le rapporteur et les premiers membres reçoivent un supplément de CHF 20.- (non cumulable si le premier membre est également rapporteur). La rédaction des rapports est rémunérée à CHF 35.- / heure.

DIVERS

16. Divers et propositions individuelles

- Mme Béatrice Saxer Brown : se réfère à la situation de la STEP, et en particulier à la réponse de la Municipalité du 28 septembre 2020, dans laquelle il a été annoncé, en page n° 5, que « ...la surface de la parcelle ne permet pas d'accueillir les extensions nécessaires à son développement. Le site connaît aujourd'hui des nuisances générées par une installation arrivant à saturation et en fin de vie », et un peu plus loin, en page n° 8 « En ce qui concerne la STEP de l'APEC, comme mentionné précédemment, l'urgence est grande; la station est à saturation avec des ouvrages datant de plus de 40 ans ». Ainsi donc, le doute de la situation urgente n'est plus permis. Elle se réfère également au postulat de M. Rupert

Schildböck intitulé « Pour un moratoire sur les projets de lotissements et de Plan partiel d'affectation jusqu'à l'adoption d'un nouveau Plan d'affectation communal », qui date du 12 novembre 2020, et la situation de la STEP qui alerte la Municipalité quant à la situation et aux problèmes de grande importance qui en découleraient si des projets de lotissements continuaient à voir le jour.

Sa question est la suivante : la Municipalité a-t-elle reçu un rapport du Canton demandant un moratoire pour tout nouveau projet de lotissements ou de construction d'importance du fait de la saturation de la STEP ? Et, dans l'affirmative, quels en sont les corollaires, quelles sont les exigences pour lever le moratoire ? Si une réponse pouvait lui être donnée, ce serait fantastique.

- M. Thierry Genoud : répond que, manifestement, la Municipalité n'a rien reçu du Canton. Il pourrait donc juste répondre « non ». Mais c'est une question qui est très intéressante et il est vrai que la Municipalité a pris ses responsabilités, bien évidemment, en dictant des directives qui sont à disposition sur le site Internet de la Commune, et c'est vrai qu'elle va être très attentive sur les nouveaux quartiers, sur les densifications. Alors il n'y a pas de moratoire, mais il y a une discussion qui doit intervenir à partir d'une certaine surface supplémentaire, au nombre de logements supplémentaires lors d'une densification. Donc pour les nouveaux projets, de toute façon les planifications peuvent continuer. Par contre, il est vrai que les constructions qui en découlent vont automatiquement prendre quelques années de retard et la Municipalité va interpellier et aviser les futurs constructeurs de ces soucis de STEP, puisqu'ils sont évidents, et la densification pourra avoir lieu, les constructions pourront avoir lieu, mais dans une certaine proportion qui sera discutée avec le Comité de direction de l'APEC le cas échéant.
- M. Yves Froidevaux : souhaiterait adresser deux points au Bureau et à son président actuel. Le premier est que, au début de la séance du Conseil, il a entendu qu'un Conseiller a démissionné et qu'il y aurait une personne qui serait assermentée alors qu'elle n'est aujourd'hui pas « viennent-ensuite ». Il rappelle que la Loi sur l'exercice des droits politiques ne permet pas cette assermentation dans les 6 mois avant la fin de législature, et c'est aussi valable pour la Municipalité. Le remplacement n'est pas possible et dans ce cas-là il ne peut pas y avoir d'assermentation de personnes qui ne sont pas officiellement « viennent-ensuite ».

Le deuxième point concerne le système de vote électronique. Alors il ne sait pas quel sort sera donné à ce dernier, mais il trouve personnellement assez désagréable de ne pas avoir la transparence en direct, d'avoir l'impression de voter à bulletin secret en permanence. Le public va revenir et il pense que l'avantage du vote à main levée est d'avoir cette transparence en direct, ce qui peut être très intéressant tant pour le public, la Municipalité et les Conseiller-ère-s. Il invite donc le Bureau à étudier une possibilité où il est possible de voir ce que les gens votent en live et puis, idéalement, avec à l'écran un miroir du Conseil pour savoir comment les votes se développent. Il n'a pas besoin d'une réponse aujourd'hui, mais il remercie le Bureau d'étudier cette proposition parce que, personnellement, la situation actuelle ne lui plaît pas.

- Le président déclare qu'il serait intéressant pour le Bureau d'avoir le feed-back des Conseiller-ère-s sur le vote électronique testé lors de la séance de ce soir. Il les remercie donc de faire part de leurs remarques au Bureau, par oral ou par mail, afin qu'une synthèse des commentaires et remarques puisse être faite, ce qui sera également intéressant pour la suite.

Quant au premier point soulevé par M. Yves Froidevaux, le président fera une vérification. C'est effectivement quelque chose qui lui a probablement échappé.

- M. Patrick Wegmann : pense que M. Damien Richard pourrait un peu expliquer le système de fonctionnement du vote électronique, car il existe des subtilités qu'il n'a pas montrées ce soir, notamment celle où l'on peut avoir exactement qui vote quoi, quel parti et quelle section votent quoi. Il remercie donc le précité d'apporter ces précisions.
- M. Damien Richard : déclare qu'effectivement le système le permet déjà, c'est son erreur de ne pas avoir affiché cette configuration tout du long. Il montre le résultat du dernier vote. Si le vote n'a pas été effectué à bulletin secret, le système permet d'afficher les détails dès les résultats connus, sous un aspect qui peut être retravaillé, où il est affiché en vert les personnes qui ont voté « oui », comme la légende le mentionne, en rouge les gens qui ont voté « non », les abstentions, les personnes absentes où les personnes en attente qui n'ont pas voté sur ce scrutin-là. C'est quelque chose qu'il peut à chaque

fois présenter à la fin de chaque votation. Donc durant le vote il y a le tableau qui s'affiche pour voir qui vote, et une fois que le vote est clôturé il peut à chaque fois les présenter sous cette forme-là. Des adaptations et des développements peuvent être effectués par la suite, mais l'outil actuel propose cela. Après, il peut encore y avoir des aspects au niveau des partis. Comme le système est aussi prévu pour la Région de Nyon, qui a une question de double majorité, le système permet aussi de faire des calculs avec les communes membres. Il faudrait voir avec les partis comment ils souhaiteraient afficher les résultats.

- Le président relève que, dans le cadre de ce test, il avait simplement été décidé, pour faire les choses plus simplement, que tous les Conseiller·ère·s seraient listé·e·s par ordre alphabétique, donc sans faire de distinction entre les partis.
- M. Damien Richard : a omis un point, c'est qu'au niveau des votes il y a vraiment ces 3 types de possibilité. En temps normal, le public peut voir qui vote quoi, mais il ne s'agit pas d'un vote nominal car les résultats ne sont ensuite pas affichés aux piliers publics. Comme cela est le cas pour ce soir, le logiciel transmet les noms, mais au procès-verbal ne figure ensuite que les résultats et non pas qui a voté quoi. Pour que ce soit le cas, il faut demander d'un vote nominal.

Et le logiciel permet aussi une troisième possibilité de vote, à savoir le vote à bulletin secret. À ce moment-là, lui-même n'a aucun moyen, même ultérieurement, de pouvoir retrouver qui a voté quoi sur quel sujet.

- Mme Regina Bovet : a des questions concernant la plage. Tout d'abord, elle aimerait savoir si des améliorations auront lieu cette année sur la plage actuelle et, dans l'affirmative, lesquelles sont prévues ? Ensuite, elle aimerait savoir si la Municipalité va bientôt planter des arbres ou d'autres choses, parce qu'il n'y a pas beaucoup d'ombre à la plage, et si pas tout le monde ne veut mettre de la crème solaire, vu que ce n'est pas sain pour l'environnement et la santé, il faut bien prévoir quelque chose. La troisième chose est que c'est bien joli d'avoir mis à disposition des jeux gratuitement, mais elle trouve franchement qu'il faudrait aussi voir quelque chose d'autre, par exemple des parasols qui pourraient être loués, au lieu d'investir autant d'argent dans des jeux, parce que les jeux... tout le monde peut amener ce qu'il veut, ce n'est pas nécessaire d'investir autant d'argent dans des jeux et puis ça prend beaucoup de place pour tout le monde. Elle est sûre qu'il y a des gens qui ont envie de se mettre sous un parasol tranquillement et de profiter de cet endroit tranquille, sans les jeux.
- M. Thierry Genoud : répond que rien n'est prévu pour le moment puisque l'on n'a pas de permis de construire, malheureusement. Pour pouvoir commencer les travaux de la place de la Falaise, il faut obtenir la possibilité de réaliser le cheminement riverain des rives du lac. Donc cette année il n'y aura rien et cela ne sert à rien d'investir pour des travaux qui ne seront pas validés. S'agissant des jeux, il laissera son collègue M. le Municipal Gilles Davoine répondre s'il en a envie.
- Mme Isabelle Monney : souhaite juste dire que, concernant l'ombre à la plage, un projet a été développé l'année dernière. Ce sont des espèces de pergolas qui ont été fabriquées par un artisan de la région. Malheureusement cet artisan avait pris un peu de retard, mais cette année elles seront placées. Ce ne sera pas très spacieux, mais cela permettra quand-même à quelques personnes par pergola de pouvoir profiter d'ombre. Il s'agit d'un système en bois, avec une toile au-dessus.
- M. José Caiano : aimerait savoir si, au niveau de la Municipalité, concernant le marché des mercredis, il existe un règlement spécifique ou quelque chose, parce qu'on parle vraiment aujourd'hui de nos commerces, qui sont à Gland, et il a été un peu surpris de voir aussi peu de commerces glandois au marché et puis d'apprendre qu'il a été interdit à un commerçant, qui est à Gland depuis 10 ans et qui aimerait faire des bifanas au marché, de le faire là-bas parce que soi-disant c'est destiné à des foires de week-end et non pas pour le marché. Alors il aimerait juste savoir s'il y a une charte ou quelque chose pour ce marché-là ?
- Mme Jeannette Weber : répond qu'il y a évidemment une directive pour le marché, où il est stipulé que c'est vraiment un marché du terroir, pour promouvoir des produits du terroir. De temps en temps des gens viennent pour par exemple vendre des Malakoff ou des choses comme cela, mais c'est vraiment une animation spéciale. Nous n'acceptons pas des gens ou des commerces qui viennent vendre un

produit, comme de la nourriture qui est déjà préparée ou des choses comme cela. C'est vraiment un marché avec des produits du terroir.

- M. José Caiano : remercie Mme la Municipale Jeannette Weber pour sa réponse, mais il aimerait bien savoir comment cela se fait-il que Bubble Tea aujourd'hui est un produit du terroir et comment cela se fait-il qu'ils aient une place au marché tous les mercredis ?
- Mme Jeannette Weber : est désolée mais elle ne connaît pas tous les gens qui ont un stand. Une coordinatrice s'occupe du marché et des marchands. Elle va se renseigner et donnera réponse prochainement.
- M. Maurizio Di Felice : relève qu'il n'a échappé à personne qu'il y a en ce moment à Gland particulièrement beaucoup de chantiers, lesquels créent des perturbations au niveau de la circulation. La Municipalité a semble-t-il été rendue attentive à cette problématique. La deuxième problématique soulevée par ces chantiers est que les responsables de ces derniers, en fin de journée ou en fin de semaine, ne respectent visiblement pas certains cahiers des charges, c'est-à-dire de nettoyer les accès et les routes qu'ils empruntent, qui sont actuellement jonchées des débris de manière extrêmement importante. Il veut quand-même souligner que l'entreprise qui s'occupe du remplacement des luminaires, soit l'entreprise Bernasconi, fait un travail remarquable parce que les chantiers sont nettoyés picobello après leur passage, et a contrario l'entreprise Scrasa, qui est sur le tracé de Mauverney, fait un travail de cochon. Il est déjà intervenu deux fois auprès de M. Ranfiss Trujillo à titre personnel; il a fait venir la balayeuse pour nettoyer et a rendu attentif le chef de chantier. Visiblement les autres chantiers, à « La Combaz » et ThermorésÔ, n'ont pas la même philosophie de travail.
- M. José Caiano : aimerait juste relever une problématique que l'on commence à voir dans nos parcs et nos rues, à savoir les véhicules sans plaques. Malheureusement cela commence à prendre place et il serait bien de faire le nécessaire. Il y a plusieurs véhicules, comme des motos à la Place de la Gare, des scooters au centre sportif. Il remercie la Municipalité de bien vouloir faire le nécessaire à ce sujet.
- Mme Angelita Galvez : remercie la Municipalité pour l'envoi du passeport glandois aux habitants et voulait juste signaler que certains des bons contenus dans ce passeport sont arrivés à échéance à fin avril. Et le passeport glandois a été reçu le 1^{er} mai.
- M. Gilles Davoine : répond que c'est vrai, effectivement, quelques problèmes ont été rencontrés. C'est le premier passeport qui a été fait et il y a eu quelques petits retards, et finalement ce passeport a été livré le 1^{er} mai avec 2 bons valables jusqu'au 30 avril, soit ceux de Migros Voi et d'un institut de beauté. Migros Voi a prolongé le bon au 31 mai et des communications seront faites à ce sujet. Au niveau de l'institut de beauté, une communication sera faite sur la prolongation de validité du bon, en sachant que la personne est en arrêt de travail et que l'institut est fermé pour le moment.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous aux Conseiller-ère-s le 24 juin 2021 à 19h00, pour la dernière séance du Conseil communal de la présente législature, dans un lieu restant à confirmer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 23h30.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :


Pierre-Alain Bringolf



La secrétaire :


Karine Teixeira Ferreira

Annexes¹ :

1. Communications du Bureau
2. Communications de la Municipalité
3. Document « Recherche de sites – Plan d’affectation APEC 45 »
4. Communications des délégué·e·s au Conseil intercommunal de la Région de Nyon
5. Communications des délégué·e·s au Conseil intercommunal de l’Association intercommunale d’accueil de jour des enfants, dite « Réseau d’accueil des Toblerones » (RAT)

¹ Les annexes sont uniquement publiées sur le site Internet de la ville de Gland